

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'AURILLAC

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 11 DÉCEMBRE 2017

La séance est ouverte à 20 heures 40, sous la présidence de M. Michel ROUSSY, Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac.

M. LE PRÉSIDENT.- Bonsoir à toutes et bonsoir à tous. Si vous le voulez bien, nous allons commencer notre séance du Conseil Communautaire. Je vais procéder à l'appel.

Mme AMALRIC Catherine : absente, représentée par Mme Michelle LABLANQUIE

Mme APCHIN Ginette : absente, représentée par M. Jean-Pierre PICARD

M. ASTRUC Jean-Pierre : présent

Mme BENECH Valérie : présente

Mme BENITO Patricia : absente, représentée par M. Jean-Pierre DABERNAT

Mme BIGEON Michèle : présente à partir de 21 h, est arrivée en séance pendant les communications de M. le Président

M. BRUEL Jean : absent, représenté par M. Jean-Antoine MOINS

Mme BRUGERON Angélique : absente, représentée par M. Christian DAIX

M. BRUNEAU Alain : présent

Mme CHASTEL Christelle : présente

M. CHAUSI Serge : présent

M. CHAUSY Jean-Marie : absent, suppléé par M. Jean-Luc TOURLAN. J'en profite pour vous annoncer une mauvaise nouvelle qui concerne notre collègue Jean-Marie CHAUSY qui a été victime, voilà trois semaines, d'un accident vasculaire cérébral et qui, depuis, est en réanimation. Je forme des vœux, en votre nom à tous, qu'il puisse sortir de ce mauvais pas. Nous venons d'en parler avec Jean-Luc TOURLAN, mais il est vrai que les nouvelles ne sont pas extraordinaires. De votre part, je lui ferai un petit mot d'encouragement pour qu'il essaie de dépasser cette grave situation qu'il connaît actuellement.

M. CORNET Roland : présent

M. COUDON Alain : présent

Mme COURCHINOUX Agnès : présente

M. CRUEGHE Thierry : absent, suppléé par M. Marc FLAGEL

M. DABERNAT Jean-Pierre : présent

M. DAIX Christian : présent

M. DALL'AGNOL Xavier : présent

M. DELAMAIDE Charly : présent

Mme DELPUECH Geneviève : présente

M. DELPUECH Guy : absent, suppléé par M. Louis ESTEVES

M. FABRE Daniel : présent

M. FABRE Philippe : présent

Mme FLEURY Delphine : présente. Bienvenue de façon physique maintenant.

Mme FLEY Claudine : présente

M. FLORY Daniel : présent

M. FRÉCHOU Stéphane : présent

Mme GARDES Nathalie : absente, représentée par M. Daniel FABRE

M. GASTON Christian : présent

Mme GINEZ Bernadette : présente
 M. GODBARGE Frédéric : présent
 M. GRANIER Philippe : présent
 Mme GREIVELDINGER Valérie : absente, représentée par M. Jean-François RODIER
 M. JABIOL Michel : présent à partir de 20 h 50, est arrivé en séance pendant les communications de M. le Président
 M. JUILLARD Georges : absent, représenté par Mme Paulette LAUBIE
 Mme LABLANQUIE Michelle : présente
 Mme LACHAIZE Sylvie : absente, représentée par M. Henri MANHES
 Mme LADRAS Evelyne : présente
 Mme LAUBIE Paulette : présente
 M. LENTIER Jean-Luc : présent
 Mme LOUBEYRE Nicole : présente
 M. MADAMOUR Patrick : absent
 M. MANHES Henri : présent
 M. MARCASTEL Géraud : présent
 Mme MARIOU Sylvie : présente
 Mme MARTINEZ-SEVERAC Jacqueline : absente, représentée par Mme Claudine FLEY
 Mme MARTY Florence : présente
 M. MATHONIER Pierre : présent
 M. MAURÉ Roger : présent
 Mme MAUREL Magali : absente, représentée par Anne SOULA
 M. MAURS Philippe : absent, représenté par M. Xavier DALL'AGNOL
 M. MÉZARD Jacques : absent, représenté par M. Jean-Paul NICOLAS
 M. MOINS Jean-Antoine : présent
 M. NICOLAS Jean-Paul : présent
 M. PAGIS René : absent, représenté par M. Alain COUDON
 M. PAPON Daniel : présent
 M. PESTRINAUX Christophe : présent
 M. PICARD Jean-Pierre : présent
 M. POULHES Christian : présent
 M. PRADAL Gérard : présent
 M. PRAX Jean-Louis : présent
 M. RODIER Jean-François : présent
 M. ROUME Jean-Pierre : présent
 M. ROUSSY Michel : présent
 Mme SOULA Anne : présente
 M. TIBLE Bernard : présent
 Mme VALAT Denise : présente
 M. VIDAL Jean-Louis : présent
 Merci.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2017

Nous avons à approuver le procès-verbal de la séance précédente. Y a-t-il des remarques sur ce procès-verbal ? Non. Je vais donc le mettre aux voix.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Le procès-verbal du Conseil Communautaire du 25 septembre 2017 est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

Comme à l'habitude, nous avons deux groupes de délibérations.

Nous avons une délibération principale dans ce Conseil de fin d'année qui porte sur le Pôle d'Échange Intermodal.

Beaucoup de délibérations concernent les tarifs que nous devons adopter pour être prêts au 1^{er} janvier. C'est donc un Conseil un peu administratif que nous allons avoir à tenir aujourd'hui.

Quelques éléments d'information depuis notre Conseil précédent. Dans la période récente, nous avons, les uns et les autres, pu assister à différentes manifestations communautaires, je pense en particulier à l'inauguration de la transformation du Stade Jean Alric, et plus près de nous encore au 10^{ème} anniversaire du Prisme où les feux d'artifice ont marqué, je crois, l'ensemble des spectateurs qui étaient là et des gens invités. Je pense que nous pouvons demander à Charly DELAMAIDE de transmettre à l'équipe d'Aurillac Développement nos félicitations parce que l'événement a globalement bien correspondu, selon les échos que j'ai eus sur les différentes manifestations du 10^{ème} anniversaire, à la réalité de ce qu'est le Prisme et à son utilisation par les habitants au-delà de la CABA et même au-delà du département.

Parallèlement à l'inauguration du Stade Jean Alric, nous avons signé deux contrats extrêmement importants :

- un contrat avec le Président de la Région : le Contrat Ambition Région
- et un contrat avec notre Ministre : le Contrat Ruralité.

Tous les deux, vous les connaissez. Nous les avons travaillés ensemble. Ce sont 4 M€, soit 2 M€ pour chacun des contrats, qui vont venir abonder l'ensemble de nos projets. Ces deux contrats s'ajoutent à la convention que nous avons passée avec le Conseil Départemental. Cela nous permet d'avoir sur nos projets de développement des aides qui sont conséquentes avec des effets de levier très importants, puisque les deux contrats, le Contrat Ambition Région et le Contrat Ruralité par exemple, génèrent 30 M€ de travaux derrière pour nos entreprises. C'est quelque chose d'essentiel. Cela démontre en tout cas que nous ne sommes jamais à court de projets et que dès que nos partenaires veulent bien nous accompagner nous sommes réactifs, notamment sur le Contrat Ruralité, où nous avons très vite pu présenter des projets qui correspondent aux axes de développement de notre communauté, mais qui ont répondu aussi aux besoins de chacune des Communes. Je crois que nous pouvons nous féliciter d'avoir travaillé cela dans un esprit communautaire très avancé ; ce qui nous a permis d'arbitrer entre nous, en Bureau Communautaire, de façon rapide et efficace au bénéfice de l'ensemble de nos projets puisque la quasi-totalité des communes, à un titre ou à un autre, auront été servies grâce à ces deux contrats.

Je mettrai en exergue aussi, sur la dernière période, les initiatives des uns et des autres d'ailleurs, pas simplement de la Communauté d'Agglomération, en matière de développement économique, sur les thèmes de l'emploi et de la démographie qui sont les thèmes récurrents qui nous occupent dans cette période.

Nous avons mis en place dans le cadre de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences un séminaire qui s'est déroulé à Jean Alric avec une cinquantaine d'entreprises et quelques-uns d'entre nous pour essayer de faire en sorte que les entreprises entre elles puissent réfléchir à la façon de recruter du personnel dans leurs différentes branches d'activités, sachant qu'ici comme ailleurs, il y a une crise du recrutement. C'est le paradoxe de notre pays ; nous avons des chômeurs en nombre très important et des offres d'emplois en nombre quasi aussi important. Cela doit nous interroger tous sur nos systèmes de formation et nos systèmes de relation entre l'entreprise et l'Éducation Nationale.

Cette initiative est venue après un séminaire mis en place par le Conseil Départemental sur la démographie. Est venu après un forum des entreprises mis en place par la Chambre de Commerce et d'Industrie, et à chaque étape je dirai que les deux autres partenaires étaient présents pour essayer de renforcer l'initiative du premier, et je pense que c'est une bonne façon de procéder de faire en sorte que chacun à sa place – nous ne sommes pas des entreprises, nous ne sommes pas la Chambre de Commerce, nous ne sommes pas le Département – peut apporter une pierre à son édifice, et tout cela devrait – je crois que c'est une opportunité pour nous – se symboliser dans l'arrivée d'Auvergne Rhône-Alpes Entreprises qui est la branche cantalienne de l'Agence de Développement Économique qui devrait pouvoir être un outil pour nous, pour développer encore l'attractivité de notre territoire.

Tout cela, ça se traduit aussi par un exemple très concret qui est le Forum de l'Emploi, que la Chambre de Commerce et d'Industrie vient de lancer en partenariat, là aussi, avec nous. C'est un forum virtuel, organisé avec Pôle Emploi. En fonction des chiffres que nous avons aujourd'hui, c'est le plus important de France ; c'est-à-dire qu'il y a 100 emplois qui sont proposés concrètement ; ce sont des emplois qui sont repérés et validés par Pôle Emploi, ce ne sont pas simplement des intentions d'entreprises, et il y a déjà je crois 170 ou 200 candidatures qui arrivent. C'est la preuve que, si des structures prennent un certain nombre d'initiatives, elles peuvent avoir un certain écho. Ce site permet aussi de présenter, mais de façon discrète, nos propres collectivités. Mais je reste persuadé que, quand les gens veulent se faire recruter, ils regardent d'abord l'entreprise avant de regarder le territoire où elle s'applique. Les deux sont complémentaires, mais c'est bien par l'emploi que nous développerons la démographie dans notre territoire.

Deuxième élément de conventionnement plus horizontal celui-là, nous en aurons une illustration dans nos délibérations, ce sont les conventions que nous allons signer avec nos collègues de Cère et Goul en Carladès et de la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne.

Nous avons d'ores et déjà une convention avec Cère et Goul sur les déchets, qui existait déjà et que nous avons réactivée.

Nous avons deux conventions en préparation avec la Communauté de Communes de la Châtaigneraie : l'une qui est une convention cadre générale, et l'autre, plus concrète, qui traite de ce que nous avons déjà organisé entre nous, qui est l'instruction des documents d'urbanisme, et notamment le droit des sols, puisque vous savez que la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne est assujettie aux mêmes problématiques que celles que nous avons de désengagement des services de la DDT sur l'instruction des permis de construire. Nous avons passé un accord, et la personne qui va traiter ces questions-là pour le compte de la Châtaigneraie Cantalienne sera hébergée et raccrochée fonctionnellement au service Urbanisme de la Communauté d'Agglomération. Cela permet de créer un pool de collaborateurs plus impliqués et plus spécialisés, qui nous garantira aux uns et aux autres une meilleure instruction. C'est le signe là aussi de notre volonté avec Michel ALBISSON et Michel TEYSSÉDOU de mutualiser un certain nombre de choses.

Nous aurons à traiter cela également lors d'un prochain Conseil Communautaire par rapport à la mutualisation que nous souhaitons faire au niveau des trois intercommunalités, sur la GEMAPI qui est la Gestion de l'eau, des milieux aquatiques et de la protection contre les inondations. Alors, s'agissant des inondations, nous, nous sommes à l'abri généralement, mais la gestion des milieux aquatiques, c'est quelque chose qui est une compétence obligatoire que nous devons prendre à partir du 1^{er} janvier. Nous sommes donc convenus avec l'Agence de l'Eau de traiter ce sujet au niveau du Bassin de la Cère, en coordination entre les trois Intercommunalités. Nous allons négocier ensemble le même contrat, chacun le signera pour simplifier les aspects administratifs, mais nous mettrons en commun les moyens qui seront liés à ce contrat. Nous aurons toute l'année 2018 pour traiter ce point-là.

Je pense que nous irons dans le même sens pour le Plan Climat qui est aussi un dossier qui est devant nous. On comprend bien que sur ces thèmes-là – c'est évident sur l'eau et sur le climat – les frontières administratives sont un peu indéfinies et qu'il vaut mieux avoir un territoire pertinent beaucoup plus important.

Voilà pour les actions en cours.

Un mot très rapide aussi sur un autre sujet, mais nous en reparlerons, c'est que nous sommes en préparation d'une opération importante de communication et de promotion en lien avec Monaco et Carlat – mais nous vous en dirons plus lors d'un prochain Conseil Communautaire – sur les périodes d'été avec une possibilité d'afficher le Carladès et donc évidemment la CABA et Carlat à Monaco dans une promotion touristique.

Tous ces points-là nous mettraient le baume au cœur s'il n'y avait pas des difficultés que nous rencontrons et qui font que nos projets de territoire se trouvent un peu mis en danger par des difficultés qui ne sont pas de notre fait, mais que nous subissons, et sur lesquelles je souhaite vous dire quelques mots.

La première difficulté, cela concerne la ligne aérienne. Vous avez tous, pour ceux qui suivent un peu cette actualité, mesuré la déchéance de la ligne. J'ai quelques chiffres-là parce que nous sommes en train de préparer un courrier commun avec le Président du Conseil Départemental et le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie. Depuis 2017, c'est-à-dire depuis le début de l'année, nous avons eu 62 vols supprimés, et nous en avons eu 35 de supprimés depuis septembre. Je ne parle pas de retards puisqu'il y a un certain nombre de retards qui sont liés aux travaux sur la plate-forme à Orly. Il y a 35 vols qui ont été supprimés ; c'est-à-dire que ce sont des gens qui restent au sol, soit à Paris, soit ici. Cela porte atteinte à la crédibilité de la ligne, alors que nous sommes en forte croissance. Nous avons un challenge à 30 000 passagers. Nous sommes à 32 000 passagers. Nous pouvons espérer 33 000 passagers, voire plus. En comptant les vols annulés, cela va effectivement plomber cette performance qui en est une.

Ce serait inquiétant, mais nous essaierions de trouver des solutions, si nous nous disions qu'Aurillac est mal lotie. Mais, malheureusement, selon les informations que nous avons, c'est un peu le cas sur bon nombre de lignes de Hop !, puisque les difficultés d'Air France rejaillissent sur la capacité pour Hop ! de mettre des pilotes dans ses avions, et Hop ! me semble être un peu la variable d'ajustement d'Air France. Pour le coup, nos territoires deviennent cette variable d'ajustement et nous ne pouvons pas l'accepter en l'état.

Notre Ministre a convoqué le Président-Directeur Général de Hop !, à qui il va donner le bonjour rapidement, vous imaginez dans quel esprit.

Nous préparons un courrier que nous allons adresser à la compagnie avec les trois signataires que je viens d'évoquer avec vous et le soutien des quatre parlementaires sur cette mise en demeure de revenir à un fonctionnement normal et au respect des obligations de service public qui sont dans la convention passée avec Hop !.

Nous sommes aujourd'hui en phase de pré-négociation pour la suite. Pour la suite, essayons d'être positifs. Ce que nous demandons – et nous le demandons d'abord à l'État pour qu'il accepte d'inscrire cela dans nos obligations de service public – c'est d'avoir une rotation supplémentaire à la mi-journée parce qu'il y a deux solutions possibles compte tenu de l'augmentation du trafic :

- c'est soit un avion plus important sur le vol du matin et sur le vol du soir ;
- soit c'est le même avion, mais avec une rotation complémentaire entre midi et 14 heures.

L'une et l'autre ont des avantages et des inconvénients. L'intérêt d'une rotation supplémentaire, c'est que cela fait une offre supplémentaire pour les usagers pour le coup ; cela crée une sécurité de plus s'il y a encore des vols qui ont quelques difficultés ; cela ne crée pas de coûts fixes plus importants puisque l'avion est déjà sur place à l'aéroport. Cela fait quelques heures en ressources humaines pour le personnel de la plate-forme. C'est un élément tellement essentiel que nous sommes prêts, les uns et les autres, à faire cet effort-là. Encore faut-il qu'il y ait un avion ; encore faut-il qu'il y ait du personnel dans l'avion.

C'est la bagarre que nous menons en ce moment.

Deuxième sujet, deuxième alerte, c'est sur l'université. Nous sommes en train d'essayer de faire en sorte que la parole donnée par les uns et les autres soit respectée pour la création d'un troisième département à l'IUT. Je vais passer sur tous les épisodes plus ou moins douloureux que nous avons vécus avec Jean-Antoine MOINS au titre du Département et avec Géraud MARCASTEL par rapport au Président de l'Université. Aujourd'hui, nous ne pouvons pas vous dire que les engagements qui étaient la mise en place d'un troisième département à l'IUT seront tenus parce qu'il y a un blocage interne à l'Université, une vision très verticale et très corporatiste à mon sens de l'avenir de l'Université, un protectionnisme sur le budget de l'Université Clermontoise parce qu'il faut savoir que tout ce qui est fait sur Aurillac est pris sur le budget de fonctionnement global de l'Université, et donc nous avons à chaque fois l'impression que nous leur arrachons un bras dès que nous évoquons une formation supplémentaire.

Nous avons, nous, une demande d'un département IUT en sciences et gestion des matériaux, qui nous est refusée pour l'instant par l'Université au motif que cette matière n'est pas suffisamment attractive, alors que cela a été demandé par des entreprises, non seulement les entreprises cantaliennes, mais les entreprises de Figeac. Nous savons là qu'il y a des ressources possibles, et cela nous renvoie sur le problème précédent, sur la démographie et l'emploi.

Sur ce sujet, comme sur d'autres, nous avons l'obligation de nous faire respecter. Pour nous faire respecter, il faut quelquefois parler fort, ce que nous faisons ; il faut quelquefois se fâcher, ce que nous faisons ; mais il faut surtout que nous soyons efficaces et que nous restions prêts à discuter avec tout le monde, mais nous devons faire valoir nos projets de territoire pour qu'ils soient accompagnés de façon sérieuse par des partenaires qui, quelquefois, nous prennent un peu de haut, et ce n'est pas très agréable. Je vais prendre une troisième illustration qui a été évoquée ce matin lors de la Conférence des Territoires au Département ; il y a des communes qui n'ont plus de téléphone fixe dans le département, c'est assez surréaliste, mais vous avez aujourd'hui des maires qui ont témoigné ce matin sur le fait que les gens ne peuvent plus téléphoner, et là on ne parle pas du téléphone mobile, on ne parle pas du haut débit ou du très haut débit ; on parle du fil cuivre et du téléphone fixe.

Tout cela ne fait que nous motiver, rassurez-vous. Mais il faut savoir que nous avons besoin de tout le monde pour sortir ces dossiers. Si nous ne le faisons pas, personne ne le fait à notre place, nous le vérifions tous les jours.

Voilà ce que je voulais vous indiquer.

J'en ai fini pour ne pas être trop long, mais nous pouvons discuter de ces points-là.

Encore une information. Nous avons procédé à la dernière réunion de concertation sur le SCoT. Notre SCoT, maintenant, est en état d'être approuvé. Le Comité Syndical l'adoptera au mois de février. Cela signifie que nos PLUi, celui de la CABA comme ceux des autres intercommunalités, peuvent continuer à être élaborés en toute sécurité par rapport aux chiffres du SCoT puisqu'il n'y aura pas à nouveau de discussions sur ces chiffres. Le travail en ateliers qui est engagé au niveau des communes de la CABA se déroule, à ma connaissance, bien, même s'il y a un ou deux sujets qu'il faut que nous finissions de cadrer. Mais nous sommes dans une dynamique qui devrait nous permettre d'aller relativement vite dans la création du PLUi ; ce qui est toujours une bonne chose puisque nous sortirions ainsi d'une période d'incertitude.

Dernier point, et j'en ai fini en informations. Je veux vous signaler un changement à venir, physiquement, mais existant, c'est la démission de Marie-Pierre LOURS du Conseil Municipal d'Aurillac. Elle était conseillère communautaire, et donc elle sera remplacée par Angélique MARTINS lors de la prochaine réunion. Nous l'installerons au prochain Conseil Communautaire.

Voilà ce que je voulais vous dire en introduction. J'ai été un peu long et un peu bavard. La parole est à vous si vous souhaitez rajouter une précision ou un commentaire sur ces sujets. Pas d'interventions. Tout cela est à suivre sur chacun de ces sujets.

ADOPTION GLOBALE DES DÉLIBÉRATIONS INSCRITES EN GROUPE A

Je vous propose d'adopter les délibérations du groupe A, sachant qu'Henri MANHES ne prendra pas part au vote sur un certain nombre d'entre elles en raison de sa qualité de vice-président sur le Stade Aurillacois (il s'agit des délibérations n°17, n°18 et n°19). Y a-t-il des difficultés pour l'adoption des délibérations inscrites en groupe A ? Jean-Antoine MOINS a la parole.

M. MOINS.- Ce n'est pas une difficulté. C'est une question sur la première délibération qui porte sur la décision modificative, où j'ai vu avec bonheur que la CABA allait subventionner la Ville d'Aurillac pour diminuer l'impact visuel des conteneurs de poubelles. Ma question était de savoir si ce programme allait être dupliqué sur les autres communes de la CABA. Ce qui ne me semblerait pas inutile, parce que, que nous améliorions la situation sur Aurillac c'est une nécessité, nous sommes bien d'accord avec cela, c'est même une urgence, mais le fait que nous puissions imaginer un traitement aussi visuel des conteneurs sur les autres territoires de la CABA me semble être aussi peut-être une utilité. La question est donc de savoir si ce programme sera dupliqué ou si c'est uniquement un one shot pour la Ville d'Aurillac.

C'était ma seule observation qui ne remet pas en cause le vote que nous allons avoir.

M. MATHONIER.- Une petite explication. Dans le cadre du calcul de l'intégration fiscale, un certain nombre de recettes fiscales de la Ville d'Aurillac ont été en quelque sorte rétrocédées ou déléguées à la Communauté d'Agglomération, et donc tous les ans il y a une subvention de la CABA en remboursement de cette substitution de produit de 250 000 €. Nous choisissons ensemble l'utilisation de cette subvention, qui reste dans les compétences de la CABA, mais qui est une subvention liée à la Ville d'Aurillac. Les années précédentes, cela avait été fléché sur le cinéma. Tous les ans, il y a 250 000 € fléchés sur des projets de la Ville d'Aurillac. Nous avons prévu de flécher une partie de cette subvention sur Cré@cité. Nous avons un programme à 5 ans. C'est une subvention directe.

En l'espèce, sur les conteneurs, la Ville était déjà fortement engagée. Comme la collecte des ordures ménagères dépend aussi de la CABA, nous avons un intérêt commun à financer ces opérations puisque, sur les conteneurs enterrés, c'est quand même une commodité à la fois pour la collecte, mais aussi pour les habitants. C'est donc un travail sur lequel nous avons accepté mutuellement de flécher la subvention annuelle de 250 000 € pour cette année.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est une opération qui est récurrente. Y a-t-il d'autres questions ? Non.

Je vais donc mettre le groupe A des délibérations au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Merci. Les délibérations inscrites en groupe A sont adoptées à l'unanimité des votants, M. MANHES n'ayant pas pris part au vote pour les délibérations concernant le Stade Aurillacois.

Nous allons donc engager l'examen des délibérations du groupe B. Nous devons commencer par la délibération n° 26 qui porte sur le versement d'une subvention de fonctionnement au Centre de Formation Omnisports au titre de l'exercice 2018. C'est Daniel FABRE qui nous rapporte cette délibération.

DÉLIBÉRATION N° 26 : FINANCES – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CENTRE DE FORMATION OMNISPORTS AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

Rapporteur : M. Daniel FABRE

M. Daniel FABRE.- Merci, Monsieur le Président.

Depuis plusieurs années, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA) est un partenaire financier important de l'association Centre de Formation Omnisports (CFO).

Conformément à l'article n° 10 de la loi n° 2000-32 1 du 12 avril 2000 relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, un projet de convention a été établi entre les parties pour définir les conditions dans lesquelles la Communauté d'Agglomération participe au financement des projets conduits par l'association et les conditions dans lesquelles elle peut être associée à la conduite de ces actions et à leur contrôle.

Conformément à ses statuts, l'Association Centre de Formation Omnisports a pour objet :

- de réaliser des actions en accord avec la politique sportive de la CABA, notamment pour l'intégration des jeunes issus de son territoire ;
- d'accomplir des actions d'accueil, de promotion, de formation, d'entraînement, de diffusion auprès des jeunes sportifs licenciés dans les différents clubs du Bassin Aurillacois ;
- de permettre, notamment en termes de formation aux métiers du sport, le développement local du Bassin Aurillacois.

Le Bureau de la CABA propose de maintenir pour 2018 le montant de la subvention versée au CFO à hauteur de 30 000 €.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'adopter le projet de convention joint en annexe ;
- d'autoriser M. le Président à signer ladite convention et à procéder à son exécution financière et juridique ;
- d'approuver le versement d'une subvention de fonctionnement de 30 000 € au Centre de Formation Omnisports au titre de l'année 2018 ;
- de s'engager à inscrire lors du vote des budgets primitifs les crédits nécessaires au Budget Principal, au compte 6574, fonction 412.

Voilà, Monsieur le Président, pour la présentation de cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Daniel. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°26 est adoptée à l'unanimité.

Nous passons à la délibération suivante, toujours rapportée par Daniel FABRE, qui concerne le versement d'une subvention à Accent Jeunes.

DÉLIBÉRATION N° 27 : FINANCES – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À L'ASSOCIATION ACCENT JEUNES AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

Rapporteur : M. Daniel FABRE

M. Daniel FABRE.- Depuis de nombreuses années, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA) est un partenaire financier important de l'association « Accent Jeunes ».

Conformément à l'article n° 10 de la loi n° 2000-32 1 du 12 avril 2000 relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, un projet de convention a été établi relatif aux modalités de financement de l'équipe de prévention spécialisée, gérée par l'association « Accent Jeunes ». Cette convention entre les parties a pour but de définir les conditions dans lesquelles la Communauté d'Agglomération participe au financement des projets conduits par l'association et les conditions dans lesquelles elle peut être associée à la conduite de ces actions et à leur contrôle.

Il est rappelé aux membres du Conseil Communautaire que les missions de l'association « Accent Jeunes » s'inscrivent au moins partiellement dans le cadre des objectifs qu'entend développer la CABA dans le cadre de sa compétence « Politique de la Ville » et notamment les actions de la prévention de la délinquance. En outre, la CABA fait régulièrement appel aux services marchands mis en place par « Accent Jeunes », par exemple pour l'entretien de sites ou des chemins de randonnée, ainsi que pour des actions plus ponctuelles comme la distribution de prospectus ou le nettoyage.

Le Bureau de la CABA propose de maintenir pour 2018 le montant de la subvention versée à « Accent Jeunes » à hauteur de 48 000 €.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'adopter le projet de convention joint en annexe ;
- d'autoriser M. le Président à signer ladite convention et à procéder à son exécution financière et juridique ;
- d'approuver le versement d'une subvention de fonctionnement de 48 000 € à l'association « Accent Jeunes » au titre de l'année 2018 ;
- de s'engager à inscrire lors du vote des budgets primitifs les crédits nécessaires au Budget Principal, au compte 6574, fonction 523.

Voilà, Monsieur le Président, la proposition qui est faite dans cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°27 est adoptée à l'unanimité.

Nous poursuivons dans le même registre avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement.

DÉLIBÉRATION N° 28 : FINANCES – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CPIE AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

Rapporteur : M. Daniel FABRE

M. Daniel FABRE.- Depuis plusieurs années, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA) est un partenaire financier important de l'association Maison des Volcans labellisée « Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) de Haute Auvergne ».

Si l'association connaît depuis plusieurs années des difficultés financières qui l'ont conduite à revoir certaines de ses activités, ses missions stratégiques pour le territoire (étude et expertise environnementale, animation et formation) restent pleinement assurées. L'exécution du plan de retour à l'équilibre se poursuit et permet d'envisager le renouvellement du soutien à l'association dans des conditions financières inchangées.

Conformément à l'article n° 10 de la loi n° 2000-32 1 du 12 avril 2000 relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, un projet de convention a été établi entre les parties pour définir les conditions dans lesquelles la Communauté d'Agglomération participe au financement des projets conduits par l'association et les conditions dans lesquelles elle peut être associée à la conduite de ces actions et à leur contrôle.

Le Bureau de la CABA propose de maintenir pour 2018 le montant de la subvention versée au CPIE à hauteur de 93 000 €.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'adopter le projet de convention joint en annexe ;
- d'autoriser M. le Président à signer ladite convention et à procéder à son exécution financière et juridique ;
- d'approuver le versement d'une subvention de fonctionnement de 93 000 € au CPIE de Haute Auvergne au titre de l'année 2018 ;
- de s'engager à inscrire lors du vote des budgets primitifs les crédits nécessaires au Budget Principal, au compte 6574, fonction 830.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Je crois qu'il faut que nous le soulignons, le CPIE, grâce à l'action de son Président Pierre ZUBER, a redressé la barre financièrement, et aujourd'hui, après l'apurement des comptes et la reconstitution de fonds propres, le CPIE peut à nouveau se présenter comme un partenaire solide et avoir à nouveau une politique de développement raisonnée. Il pourra à nouveau être un partenaire fiable pour nos collectivités, et nous avons tous, les uns et les autres, des besoins d'expertises ou d'études dans les domaines touchant à l'environnement, le CPIE peut parfaitement nous offrir ces prestations. Nous allons chercher quelquefois bien loin des compétences qui existent sur notre territoire. Je trouve donc que c'est une bonne nouvelle. Ce versement va encourager le CPIE à poursuivre son redressement.

Y a-t-il des remarques ? Non. Je vais donc mettre la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°28 est adoptée à l'unanimité. Me rci.

Nous passons à la délibération suivante qui concerne le versement d'une subvention à la Mission Locale. C'est toujours Daniel qui a la parole pour la présentation de cette délibération.

DÉLIBÉRATION N° 29 : FINANCES – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À LA MISSION LOCALE AU TITRE DE L'EXERCICE 2018
Rapporteur : M. Daniel FABRE

M. Daniel FABRE.- Depuis plusieurs années, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA) est un partenaire financier important de la Mission Locale qui intervient principalement auprès des jeunes de moins de 25 ans et les assiste notamment dans leurs démarches de formation, de recherche d'emploi et d'insertion sociale.

Dans ce cadre, l'association s'est investie tout particulièrement dans la mise en place du dispositif « Emploi d'Avenir » et l'accompagnement des publics concernés, en faisant à ce titre une référence au niveau régional.

Conformément à l'article n° 10 de la loi n° 2000-32 1 du 12 avril 2000 relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, un projet de convention a été établi entre les parties pour définir les conditions dans lesquelles la

Communauté d'Agglomération participe au financement des projets conduits par l'association et les conditions dans lesquelles elle peut être associée à la conduite de ces actions et à leur contrôle.

Le Bureau de la CABA propose de maintenir pour 2018 le montant de la subvention versée à la Mission Locale à hauteur de 164 000 €.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'adopter le projet de convention joint en annexe ;
- d'autoriser M. Daniel FABRE, Vice-Président en charge des Finances, à signer ladite convention et à procéder à son exécution financière et juridique ;
- d'approuver le versement d'une subvention de fonctionnement de 164 000 € à la Mission Locale au titre de l'année 2018 ;
- de s'engager à inscrire lors du vote des budgets primitifs les crédits nécessaires au Budget Principal, au compte 6574, fonction 523.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. C'est une subvention qui sera bien utile puisqu'il y a quelques risques de diminution de subventions des autres partenaires institutionnels sur la Mission Locale. Que ce soit sur la Mission Locale qui est sur notre territoire ou sur celle de Saint-Flour d'ailleurs qui sont dirigées par le même directeur, il y a un vrai rôle et une vraie mission d'insertion qu'il convient, je pense, de poursuivre.

Y a-t-il des questions ? Non. Je vais donc mettre la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°29 est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.

Daniel FABRE présente la délibération suivante concernant un versement d'une avance remboursable à l'ADEPA.

DÉLIBÉRATION N° 30 : FINANCES – VERSEMENT D'UNE AVANCE REMBOURSABLE À L'ADEPA

Rapporteur : M. Daniel FABRE

M. Daniel FABRE.- La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac est membre de l'Association pour le Développement du Pays d'Aurillac (ADEPA) et est son principal contributeur.

Cette structure assure la gestion du programme européen LEADER à l'échelle du Pays d'Aurillac sous l'égide de la Région. Ledit programme, adossé à des crédits FEADER, connaît un très important décalage dans son exécution financière au point que la trésorerie de l'association ne suffit plus à compenser les retards de paiement à son profit.

Aussi, il est proposé que la CABA verse à l'ADEPA une avance de trésorerie d'un montant de 40 000 € remboursable à partir de 2019. Cette avance vient en complément de celle déjà validée par le Conseil Communautaire du 26 juin 2017 pour un montant identique.

Les modalités de versement et de remboursement sont définies dans le projet de convention joint à la délibération.

Il est néanmoins convenu que, dès lors que l'association percevrait des fonds attachés à sa mission de gestionnaire du programme LEADER au titre de l'année 2017, elle procéderait à hauteur de 50 % de ces recettes à un remboursement anticipé et partiel de ladite avance dans la limite des échéances définies.

Cette avance donne lieu à un versement d'intérêts calculés au moment du remboursement de chaque échéance au profit de la CABA, basés sur le T4M augmenté d'une marge de 2 %. Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal, au compte 274.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver le versement à l'ADEPA d'une avance remboursable de 40 000 €, les crédits étant inscrits au Budget Principal, au compte 274 ;
- d'autoriser M. le Président à signer avec l'association la convention d'avance de trésorerie, telle que jointe en annexe, ainsi que tout acte nécessaire à son exécution.

Voilà, Monsieur le Président, pour la présentation de cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Daniel. Sur l'ADEPA, nous sommes en train de travailler avec Henri MANHES qui s'est retrouvé président par intérim ; mission qu'il a bien voulu assumer. Nous réfléchissons avec lui et avec nos deux collègues présidents des Intercommunalités puisque le paysage a quand même changé depuis les premières périodes de l'ADEPA. Aujourd'hui, il n'y a plus que trois intercommunalités, alors qu'il y en avait trois de plus précédemment.

Nous avons un conseil d'administration jeudi et une assemblée générale dans la foulée pour simplifier les statuts. Je vous évoquerai cela ultérieurement. Mais je veux rappeler que l'ADEPA a plusieurs missions essentielles :

- La première qui est la gestion des fonds LEADER, mais vous voyez que nous sommes quasiment obligés d'assurer la trésorerie parce que l'ADEPA n'a pas la trésorerie, et l'argent de LEADER, au mieux, si j'ai bien compris, arrivera fin 2018, espérons-le. C'est une mission essentielle.
- Une mission sur le Contrat Local de Santé que nous sommes en train de discuter avec l'A.R.S.
- Et une action sur la mission d'accueil des actifs qui nous renvoie à ce que nous disions tout à l'heure sur la démographie et le développement économique de notre territoire.

Nous allons donc continuer dans ce sens-là, mais avec une association rénovée au niveau de ses statuts.

Y a-t-il des remarques ? Henri, y a-t-il des précisions à apporter sur ce sujet ?

M. MANHES.- J'en apporterai la prochaine fois.

M. LE PRÉSIDENT.- Je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°30 est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.

Nous partons vers le tourisme avec la sollicitation de la dénomination « commune touristique » pour l'ensemble du territoire de la CABA. C'est Xavier DALL'AGNOL qui nous rapporte la délibération.

DÉLIBÉRATION N° 31 : TOURISME – SOLLICITATION DE LA DÉNOMINATION « COMMUNE TOURISTIQUE » POUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA CABA
Rapporteur : M. Xavier DALL'AGNOL

M. DALL'AGNOL.- Merci, Monsieur le Président. Cette délibération a pour but d'autoriser M. le Président à solliciter auprès des services de l'État la dénomination « groupement de communes touristiques » pour l'ensemble des communes de la CABA.

La loi a donné une définition juridique à la commune touristique, à savoir que nous devons remplir trois points :

- 1) Le territoire doit disposer d'un office de tourisme classé. Ce qui est le cas de notre EPIC.
- 2) Le territoire organise, en périodes touristiques, sur des sites naturels protégés des animations culturelles, artistiques, gastronomiques ou sportives. Ce qui est le cas sur notre territoire.
- 3) Le territoire dispose d'une capacité d'hébergement non permanent par rapport à la population supérieure à un certain taux fixé.

Si nous voulons bien regrouper l'ensemble des communes et faire un seul dossier, cela permet de classer la totalité de notre territoire dans cette catégorie de « groupement de communes touristiques ». Si bien que des communes comme Naucelles, Saint-Paul-des-Landes, Sansac-de-Marmiesse, Teissières, Vézac, Yolet et Ytrac y auront droit.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je pouvais dire sur cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. C'est une bonne nouvelle, si nous le décidons. En termes d'image pour notre territoire, je trouve que ce serait effectivement un plus.

Pas de remarques. Je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°31 est adoptée à l'unanimité.

Nous abordons le thème de la Politique de la Ville avec le rapport 2016 qu'Alain COUDON va nous présenter.

DÉLIBÉRATION N° 32 : POLITIQUE DE LA VILLE – RAPPORT 2016 RELATIF À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE SUR LE BASSIN D'AURILLAC

Rapporteur : M. Alain COUDON

M. COUDON.- Merci, Président. Je vais vous présenter le rapport 2016 qui traite de la Politique de la Ville et plus particulièrement du Contrat de Ville du Bassin d'Aurillac. Il porte sur les années 2015 à 2020. Nous sommes donc dans la deuxième année de ce contrat.

Une petite remarque sur le retard. Vous présenter un rapport 2016 fin 2017, cela peut s'expliquer par diverses raisons, d'une part les notifications des subventions de l'État qui nous sont arrivées à la fin du printemps ; ensuite, c'est quand même un rapport qui a été présenté au Conseil Citoyen, au Conseil Municipal de la Ville d'Aurillac, au Comité Technique, au Comité de Pilotage du Contrat, à la Commission Politique de la Ville, et aujourd'hui nous l'avons en Conseil Communautaire.

Je dois vous dire également que c'est un rapport qui comporte 103 pages. Vous avez tous reçu un mail vous indiquant le lien et l'identifiant pour avoir accès à ce rapport. Nous n'allions pas imprimer 100 fois 103 pages pour avoir 10 000 pages.

Je vais m'en tenir simplement aux 6 points majeurs qui sont évoqués dans ce rapport.

Le 1^{er} point, c'est la gouvernance et l'animation du Contrat de Ville.

Il faut savoir que ce sont à peu près 40 réunions qui se sont tenues en 2016, autant par le Comité de Pilotage que par le Comité Technique, et bien sûr par les groupes « projets ».

Le 2^{ème} point, c'est l'évolution de la situation du quartier prioritaire de Marmiers et des quartiers de veille que sont Brouzac, l'hyper centre et certains lieux sur Belbex.

Le 3^{ème} point, ce sont les actions menées en 2016 au bénéfice des habitants des quartiers concernés. Ce sont 9 projets qui ont été menés pour un montant de 104 000 €, financés à hauteur de 52 000 € par l'État et 52 000 € par la CABA.

Le 4^{ème} point concerne un rapport sur l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU). Il s'agit de 1,3 M€, dont 900 000 € au titre du Contrat et 424 000 € au titre des fonds propres de la Ville d'Aurillac. Ces crédits sont essentiellement ciblés à hauteur de 1 M€ sur les trois centres sociaux de la Ville d'Aurillac.

Il faut aussi citer les actions GUSP/TFPB réalisées par Logisens sur ses résidences. Pour 2016, ce sont 53 453 € de travaux financés à hauteur de 28 000 € par la TFPB, à hauteur de 10 000 € par la CABA et à hauteur de 15 000 € par l'État.

Ce sont ensuite les missions des trois postes d'adultes relais qui sont gérées par Accent Jeunes, le Centre Social de Marmiers et la Ville d'Aurillac.

C'est ensuite, en 5^{ème} point, l'avancement du programme de travail du protocole de préfiguration du NPNRU (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain).

Un 6^{ème} point porte sur le fonctionnement et l'activité du Conseil Citoyen.

Un 7^{ème} point évoque les perspectives envisagées pour 2017.

Voilà, résumé, Président, le rapport du Contrat de Ville 2016.

Il vous est proposé :

- d'approuver ce rapport que vous avez pu consulter ;
- d'autoriser M. le Président à rendre public ce rapport définitif.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Vous avez vu l'énumération des comités sollicités pour approuver une des versions modernes de l'usine à gaz... Mais, bon, il y a quand même, derrière cette usine à gaz, des crédits, et il y a quand même des besoins. Nous serions donc bien mal inspirés de rejeter l'ensemble de ces actions-là. Il faut que nous en profitions, même si effectivement il y a une extrême lourdeur au plan administratif. Je remercie Alain de se mouvoir dans cet océan de comités et de réunions diverses et variées.
Alain, tu peux compléter.

M. COUDON.- J'invite l'ensemble de mes collègues à consulter ce rapport qui est très riche. Là, je tiens quand même à remercier les services « Politique de la Ville » de la CABA, qui ont fait un travail remarquable de précision. C'est vraiment un rapport complet.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Bonne lecture à tous. Nous devons approuver ce rapport. Avez-vous des précisions à demander ? Alain COUDON peut vous les apporter. Pas de remarques. Je peux donc mettre la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°32 est adoptée à l'unanimité.

M. Alain BRUNEAU va nous parler des tarifs 2018 des services de l'eau et de l'assainissement.

DÉLIBÉRATION N° 33 : TRAVAUX ET RÉSEAUX – TARIFS 2018 DES SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Rapporteur : M. Alain BRUNEAU

M. BRUNEAU.- Monsieur le Président, avec votre autorisation, je vais vous faire grâce du rapport de synthèse. Il est récurrent et il est identique à celui de l'année dernière de toute façon.

Je vais donc rentrer directement dans les chiffres pour dire que, quand nous rentrons dans les chiffres, il y a un premier tableau intitulé « prestations de services générales ». Ce sont les prestations qui sont générales. Il y a 5 lignes qui sont nouvelles puisque cela concerne des frais administratifs et des frais d'études et de suivi. Il est vrai que, de plus en plus, compte tenu des courriers de réclamation, de demande de précisions pour de nouveaux branchements ou de nouveaux réseaux qui nous arrivent de plus en plus souvent, il est nécessaire de prévoir un tarif pour les interventions des services administratifs pour pouvoir monter tous ces dossiers.

Nous allons rentrer maintenant dans le vif du sujet, c'est-à-dire dans les tarifs du service de l'eau.

La commission qui s'est réunie le 22 novembre vous propose des augmentations qui sont identiques à celles de l'année dernière, c'est-à-dire qui sont dans la droite ligne de ce qui ressortait de la prospection financière de Finance Consult sur les budgets aussi bien de l'eau que de l'assainissement.

Sur l'eau, il vous est proposé d'augmenter les tarifs en gros de 3 %.

Pour le premier calibre du compteur, celui le plus commun de 15 millimètres, il vous est proposé de passer d'un tarif de 50,50 € à un tarif de 52 €.

Pour le mètre cube d'eau consommée, il vous est proposé de passer de 1,18 € à 1,21 €, soit une augmentation de 3 % également.

Pour ce qui concerne l'assainissement collectif, il vous est proposé, pour le calibre du compteur faisant 15 mm, pour ce qui concerne la part fixe, de passer de 25 € à 25,50 €, soit 2 % d'augmentation.

Pour le prix du mètre cube d'eau consommée assainie, il vous est proposé de passer de 1,54 € à 1,57 €, soit + 2 %.

Ce qui, pour la consommation standard nationale de 120 m³, donne une augmentation pour le mètre cube non assaini de 2,72 % et pour le mètre cube assaini de 2,33 %. En sachant que dans cette augmentation, nous retrouvons l'augmentation des trois taxes prélevées pour l'Agence de l'Eau et qui sont reversées en intégralité, qui, elles, augmentent de 2,63 %. Nous sommes donc dans les mêmes chiffres. Il convient de savoir que, l'année précédente, nous aboutissions à une augmentation, pour le mètre cube assaini, de 2,52 % et en 2016 de 2,49 %. Nous sommes donc plutôt un peu en dessous par rapport aux augmentations proposées les années précédentes.

Il faut savoir que cette augmentation calculée sur les consommations 2016 et sur le nombre d'abonnés 2016 permet une recette supplémentaire pour le budget de l'Eau de 124 720 € et pour le budget de l'Assainissement de 81 785 €. Vous voyez que ce n'est quand même pas neutre pour ces deux budgets qui ont besoin, malgré tout, de poursuivre leurs projets d'investissement, comme vous en êtes au courant, notamment le projet de Souleyrie et les ovoïdes pour ce qui concerne l'assainissement, et les projets de renouvellement pour l'eau et ceux ayant pour but de combattre les fuites et de refaire le génie civil d'importants réservoirs. C'est quand même un apport supplémentaire important pour l'année prochaine, en sachant que, d'après les renseignements que j'ai du service financier, ces bonus résultant de ces augmentations proposées seront entièrement consacrés à l'investissement.

Voilà ce qui vous est proposé pour ce qui concerne les tarifs communs.

Ensuite, pour les autres tarifs, il n'y a pas d'augmentations, qu'il s'agisse des tarifs de la Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) ou des tarifs d'assainissement non collectif.

Pour ce qui concerne les tarifs des prestations de services et de travaux de raccordement au réseau public de l'eau et de l'assainissement, là de toute façon c'est un indice des TP, l'indice TP10A, qui est appliqué. Cela donne une augmentation de 0,95 % en moyenne et parfois un peu plus élevée pour les tarifs qui sont indexés sur le prix du gazole ou sur la main d'œuvre. Mais, au maximum, c'est 1,3 % d'augmentation par rapport aux tarifs de l'année précédente.

Pour les tarifs des dépôts de matières de vidange à Souleyrie notamment, il n'y a pas de modification non plus des tarifs.

Pour les sujétions particulières qui concernent les branchements illicites au réseau E.U. ou AEP et pour les conventions avec les industriels, il n'y a pas de modifications des tarifs.

On trouve des modifications, mais qui vont dans le bon sens pour vous, au niveau du dernier tarif. C'est le tarif de mise à niveau des ouvrages. Ce sont les tarifs qui sont remboursés aux communes par la CABA pour les mises à niveau des bouches à clé et des regards d'assainissement des eaux usées lors de vos travaux de voirie, qui, eux, sont indexés sur l'indice TP10A, correspondant à 0,95 % d'augmentation. Quand vous retransmettez à la CABA, à la fin de l'année 2018, vos demandes pour les travaux de voirie de cette année-là, ce seront ces tarifs qui s'appliqueront.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je pouvais dire pour ce qui concerne les évolutions de tarifs proposées par la commission.

M. LE PRÉSIDENT.- Sur le dernier point, nous remercions le Vice-Président pour son extrême bonté.

M. BRUNEAU.- Je n'y suis pour rien...

M. LE PRÉSIDENT.- Tout tarif peut être détaillé à votre convenance par Alain BRUNEAU. Y a-t-il des questions ? Je vous rappelle que l'obligation d'équilibrer le budget sur les recettes venant des usagers nous autolimite dans les possibilités d'avoir recours à des augmentations trop fortes et nous autolimite dans nos capacités d'investissement puisque nous devons être sur des budgets équilibrés. Mais vous savez que nous sommes heureusement très largement subventionnés sur les opérations d'investissement que nous engageons. Pour votre information, le chantier de l'ovoïde se déroule à vitesse tout à fait normale, je dis cela avant les pluies d'hier ; il y a peut-être quelques difficultés là parce que le risque numéro 1, c'étaient des arrivées d'eau dans le réseau. Alain, si tu peux nous donner l'actualité là-dessus, je te laisse la parole.

M. BRUNEAU.- Jusqu'à présent, chaque fois qu'il y avait eu un peu de pluie, c'était pendant le week-end ; mais, effectivement, à chaque fois, le flux passait au-dessus du batardeau puisqu'il fallait travailler au sec, notamment pour remplacer les cunettes. Ces jours-ci, c'est légèrement impacté, pas particulièrement par la fonte de la neige parce qu'il n'y a pas eu une grosse couche de neige sur Aurillac, mais avec toutes les pluies qui sont tombées pendant le week-end, il est bien évident qu'il va falloir attendre que cela s'écoule un peu et que cela se ressuie pour pouvoir réintervenir notamment au niveau des cunettes.

Pour compléter ce que disait le Président, nous sommes effectivement fortement subventionnés par l'Agence de l'Eau, mais cela commence un peu à diminuer puisque, notamment sur les primes d'épuration 2018, nous venons d'apprendre que Souleyrie, qui est une station dont la capacité est supérieure à 30 000 équivalents habitants, ne sera pas éligible en 2018 au titre des primes d'épuration entre autres.

Ensuite, il y a le 11^{ème} programme qui va être mis au point. Là, il faut s'attendre aussi à des diminutions par rapport aux appels à projets que nous avons connus récemment.

S'il n'y a pas 10 centimètres de neige demain matin, je pars de bonne heure à Toulouse ; c'est pour cela que je vais vous abandonner tout à l'heure avant la fin de la réunion. Il faut que je sois demain matin à 8 heures et demie à Toulouse pour un Comité de Bassin au cours duquel nous allons évoquer tous ces sujets.

Si vous me le permettez, Président, je voulais évoquer un autre sujet pendant que nous sommes sur l'eau. Il y a eu un article dans la presse vendredi dernier titrant : « En Auvergne, près d'un quart de l'eau potable achetée n'arrive pas aux robinets des abonnés ». Je voulais préciser que, là, on parle de l'eau achetée dans le cas où il y a une régie ou une revente d'eau d'une commune à l'autre. Il est bien évident que les fuites ne sont pas du tout payées par le consommateur puisque ce que le consommateur paye, ce sont les mètres cubes qui passent dans son compteur, mis à part les problèmes de surconsommation éventuelle. Dès que j'ai vu le titre de cet article, et je l'ai vu facilement puisqu'il y avait un petit encart dès la première page, je suis tout de suite allé voir le détail. Il est vrai que c'est quand même un peu trompeur pour l'utilisateur, tout en sachant qu'en plus cet article était lié au regroupement des maires qui avait lieu à la Grande Halle ce week-end et qui était, pour ce qui concerne l'eau, impulsé par les fournisseurs de canalisations. Pour ce qui nous concerne au niveau de la CABA, nous venons justement de savoir que nous allons être aidés dans le cadre des appels à projets de l'Agence de l'Eau sur la recherche des fuites, en sachant que nous venons de signer un marché pour mailler beaucoup plus précisément le réseau, puisqu'il y aura 250 petits appareils acoustiques qui vont être posés sur des bouches à clé à bon escient pour pouvoir trouver beaucoup plus vite les fuites, par une auscultation des canalisations la nuit. Pour continuer à être complètement efficaces, ce seront les véhicules des TDMA qui, dans leur tournée dans Aurillac, recueilleront les données de ces automates qui sont posés sur des bouches à clé. C'est un système qui existe à Montluçon, que les services sont allés voir, et que nous allons mettre en service sur Aurillac.

Nous sommes tout à fait conscients du problème des fuites d'eau, et les services s'en occupent.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Oui, il y a effectivement une interrogation sur les financements des agences de l'eau, vous avez peut-être lu cela dans la presse, dans le cadre du projet de Loi de Finances. Je voudrais quand même vous rassurer sur un point ; sur Souleyrie, les financements sont en dur, il n'y a pas d'aléas sur nos propres actions. L'intérêt des agences de l'eau, c'est que les budgets sont pluriannuels. Nous avons une interrogation le temps que le budget soit installé, mais il est installé ensuite sur six ans. Cela nous permet d'avoir une lisibilité sur l'ensemble des autres opérations, et sur la GEMAPI les engagements que l'on nous a annoncés devraient être tenus également. Mais tant que nous n'avons pas signé, nous ne sommes pas engagés à ce sujet. Nous aurons le temps de revoir cela en début d'année prochaine.

Y a-t-il des questions sur l'ensemble de ces sujets ? Non. Je vais donc mettre la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°33 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous allons passer à l'environnement pour évoquer encore des tarifs. Là, il s'agit du Budget du Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés. Cette délibération nous est présentée par Philippe GRANIER.

DÉLIBÉRATION N° 34 : ENVIRONNEMENT – TARIFS 2018 – BUDGET TDMA (TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS)

Rapporteur : M. Philippe GRANIER

M. GRANIER.- Merci, Monsieur le Président. Comme vous le savez, nous avons la compétence en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers. Nous fixons les tarifs.

Le tableau de tarifs qui vous est proposé comprend une augmentation de 1 %. Vous n'avez pas les anciens tarifs, je vais vous les redonner.

Sur la première ligne, pour le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés, c'était 136,72 € la tonne ; aujourd'hui, nous passons à 138,10 € la tonne.

Le tarif pour la location de bennes ne change pas.

Pour tout dépôt de matériaux en déchetterie, il y a une augmentation du tarif de 15 centimes.

Nous étions à 15 € le m3 et nous passons à 15,15 € le m3.

Pour le dépôt des cartons en déchetterie ou au centre de tri, c'est toujours gratuit.

Pour le dépôt des huiles, nous passons de 0,50 € le litre à 0,55 € le litre.

Pour la redevance spéciale, l'augmentation est de 0,004 €.

Les augmentations sont donc vraiment à la marge.

Il n'y a que le tarif du chauffeur qui passe de 30 € à 32,50 €.

Le tarif pour le conditionnement des cartons bruns passe de 55 € la tonne à 55,55 € la tonne.

Il n'y a pas de grosses évolutions. Nous sommes restés très raisonnables là-dessus. Il vous est donc proposé d'adopter ces tarifs-là qui entreront en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2018.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°34 est adoptée à l'unanimité.

Nous partons sur un autre sujet environnemental : la formation apicole.

DÉLIBÉRATION N° 35 : ENVIRONNEMENT – FORMATION APICOLE – DÉROULÉ DE LA FORMATION ET TARIFICATION

Rapporteur : M. Philippe GRANIER

(Présentation de documents sur écran)

M. GRANIER.- Là, nous avons une projection parce que de ce sujet, vous en parler c'est bien, mais vous faire voir ce que le TEPCV a permis ou permettra de faire au niveau de la Plantelière, c'est encore mieux.

Il y aura donc l'implantation d'un rucher école. Nicole LOUBEYRE y est attachée puisque c'est elle qui suit la Plantelière.

Nous pouvons présenter à l'écran le visuel pour que les gens en aient une petite idée.

Là, vous voyez les ruches.

Il y a donc la formation des apiculteurs.

Il est prévu un partenariat avec le syndicat des apiculteurs.

Nous pouvons présenter le bâtiment pour que les gens aient une petite idée de ce que cela va être.

Cela permettra à des groupes de venir sur le site, de voir un peu le fonctionnement ; cela peut être des écoles, et pas forcément des apiculteurs amateurs. Ils pourront voir, à travers les vitres que l'on voit sur le bâtiment, comment cela se passe au niveau de la miellerie et d'avoir une première expérience.

A ce titre-là, puisque nous mettons en place ces éléments, il est donc proposé des formations pour les apiculteurs amateurs pour un montant de 90 €. Vous avez le détail de tout ce qui est proposé au cours de la formation.

Il me semble assez pertinent de pouvoir proposer et approuver cette délibération.

Là, vous avez l'implantation à l'arrière des bâtiments existants. C'est ce que nous retrouverons sur le site de la Plantelière.

Là, vous voyez les coûts. C'est le Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte qui nous porte cette réalisation pour l'essentiel. Cela représente des sommes importantes, mais le TEPCV a grandement aidé au financement de ce projet puisque nous sommes subventionnés à 80 % sur cette opération. Cela nous permettra quand même d'accueillir les gens de façon intéressante.

Vous avez les journées qui vous sont indiquées pour les mois de février, mars, avril et mai, ainsi que les demi-journées.

S'il y a des questions, Nicole LOUBEYRE et moi-même nous nous ferons une joie de vous répondre.

M. LE PRÉSIDENT.- Sur les crédits TEPCV, il y a eu une bouffée d'angoisse aussi dans les dernières semaines, mais nous avons été rassurés au Congrès des Maires ; l'État honorera sa signature, et tous les projets engagés avec des subventionnements d'État seront bien subventionnés à la hauteur qui a été signée. Je le précise parce que, dans la préparation du projet de Loi de Finances, les choses n'étaient pas aussi claires. Cela va mieux en le disant, nous avons été très heureux de l'entendre.

M. NICOLAS.- Les inscriptions, où se font-elles ?

M. GRANIER.- Très bonne question. Les inscriptions se font auprès de l'Agglomération, je pense, au service Environnement. Je ne sais pas encore précisément quels jours cela se fera. Cela, ce n'est pas arrêté puisqu'il peut y avoir des difficultés en effet si cela se passe en semaine pour les gens qui travaillent.

Mme LOUBEYRE.- En principe, cela devrait être sur les week-ends, mais les jours sont effectivement à définir, quant au fait de savoir si nous faisons cela sur le samedi et le dimanche ou plutôt sur le vendredi après-midi et le samedi. Cela, c'est encore à définir.

Outre le fait que cet outil pédagogique sera à disposition des apiculteurs, il nous servira aussi pour de la pédagogie auprès des enfants et des centres sociaux, etc. Nous allons développer un certain nombre de projets autour de cet outil également.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Fort de ces précisions, puis-je mettre la délibération aux voix ? Oui.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°35 est adoptée à l'unanimité.

Nous continuons sur le thème de l'environnement avec le sujet que j'évoquais tout à l'heure, à savoir : la convention de mutualisation entre la CABA et la Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès pour la collecte et le traitement des OM et des déchets issus du tri. C'est Philippe GRANIER qui présente cette délibération.

DÉLIBÉRATION N° 36 : ENVIRONNEMENT – CONVENTION PORTANT MUTUALISATION DE SERVICE ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'AURILLAC ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE CÈRE ET GOUL EN CARLADÈS POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DES DÉCHETS ISSUS DU TRI SÉLECTIF

Rapporteur : M. Philippe GRANIER

M. GRANIER.- Il faut savoir qu'avec la Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès nous faisons déjà ces prestations pour eux, à savoir la collecte des déchets ménagers et assimilés, depuis un certain nombre d'années. Jusqu'à aujourd'hui, cela se faisait à travers un appel d'offres et un marché. Quand on évoque un appel d'offres, cela veut dire que, demain, la Communauté de Communes aurait été soumise à des paiements de TVA et à des sommes importantes. La difficulté pour nous, quand nous répondions à l'appel d'offres, c'était aussi de pouvoir modifier le contenu de l'appel d'offres en fonction de la demande que nous faisait la Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès ; ce qui pouvait arriver. S'ils nous demandaient une nouvelle prestation, nous nous interrogeons pour savoir comment nous pouvions l'intégrer dans le marché. C'était extrêmement compliqué.

Aujourd'hui, par l'intermédiaire de cette convention, eux, déjà, ils vont éviter de payer de la TVA. Dans un second temps, pour ce qui nous concerne, cela nous permettra d'adapter le marché en fonction de leurs demandes avec nos personnels puisque nous avons les compétences, nous savons faire ces prestations, nous avons le matériel. Il est convenu de mettre à disposition les personnels, comme nous le faisons déjà mais à travers le marché, mais sous une forme un peu plus institutionnelle et un peu plus amicale que dans le cadre d'un marché public.

Voilà ce que je pouvais dire sur ce partenariat entre les deux Communautés.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Ce n'est donc pas une nouveauté. C'est une actualisation, comme le dit Philippe GRANIER, d'un service qui est rendu avec satisfaction, je crois, puisque la Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès nous a proposé de le reconduire.

Vous avez la convention. Puis-je mettre la délibération aux voix ? Oui.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°36 est adoptée à l'unanimité.

Nous partons maintenant en week-end avec Philippe GRANIER.

DÉLIBÉRATION N° 37 : ENVIRONNEMENT – WEEK-END D'ANIMATIONS RANDONNÉES 2018 – ORGANISATION ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

Rapporteur : M. Philippe GRANIER

M. GRANIER.- Nous avons la Fête de la Randonnée qui revient tous les ans, qui connaît un vif succès qui ne se dément pas. L'année dernière, la fête s'est passée à Mandailles, cela s'est très bien passé, les gens étaient enchantés.

Les sorties VTT nocturnes connaissent un vrai succès. Il y a une grosse dynamique là-dessus, une grosse demande. Il n'y a pas que cela puisque nous recevons aussi les groupes scolaires en journée pour une formation à un certain nombre d'éléments, que ce soient des éléments végétaux ou historiques.

Tout cela a un coût. Nous avons des partenaires malgré tout. Il s'agit aussi de faire des journées de randonnées des personnes handicapées ; nous avons une randonnée adaptée pour ces personnes. Nous avons un certain nombre d'animations autour de cette journée-là.

L'année dernière, la difficulté avait été que la Fête de la Randonnée avait lieu le même jour que la Jussacoise. Les élections nous avaient joué un tour. Cette année, cela n'arrivera pas. Je le dis pour le Vice-Président qui s'en va.

(M. BRUNEAU quitte la salle des délibérations à 21 h 45)

Cela se passera sur la commune d'Ytrac.

Le budget pour cette manifestation est de 13 000 € HT. C'est le même que l'année dernière. Il est inchangé.

Nous vous demandons de bien vouloir approuver et valider cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ? Non. Je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°37 est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.

Nous allons maintenant passer à deux délibérations avec deux conventions très importantes, qui traitent du même sujet et qui concernent le Pôle d'Échange Intermodal que va nous présenter Jean-Pierre ROUME. C'est quand même une affaire de 12 M€, dont 5 pour la Communauté d'Agglomération. Cela mérite une présentation fouillée, d'autant plus que c'est une histoire qui va durer, mais qui est commencée depuis très longtemps, avec toutes les difficultés que vous connaissez pour traiter avec les SNCF parce que, maintenant, il y a plusieurs SNCF, et aussi une nécessité pour nous, qu'il s'agisse de la Ville d'Aurillac, de la Communauté d'Agglomération ou des services Transports du Département, de nous rapprocher pour confronter les points de vue et arriver à un projet qui soit le projet commun avec la Région qui s'est associée aussi à ce projet pendant la dernière période. Mais Jean-Pierre ROUME va nous expliquer tout cela.

DÉLIBÉRATION N° 38 : TRANSPORT – PÔLE D'ÉCHANGE INTERMODAL (PEI) D'AURILLAC – PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LES PARTENAIRES

Rapporteur : M. Jean-Pierre ROUME

(Présentation de documents sur écran)

M. ROUME.- Merci, Président. Je vais essayer de synthétiser. Je ne vais pas masquer le plaisir que j'ai à vous présenter cette délibération, et je crois que les Élus d'Aurillac qui ont la plus grande expérience ou la plus longue expérience sur ce dossier doivent aussi savourer ce moment car effectivement c'est un projet dont nous devons parler depuis au moins 17 ans, si ce n'est un petit peu plus puisque l'idée avait germé auparavant et qu'effectivement il s'agit, pour un tel projet, de faire travailler ensemble différents partenaires ; ce qui n'est pas la chose la plus aisée quand il y en a autant puisque, pour ce projet, vous avez l'État, la Région, le Département, la Ville, la SNCF, mais vous avez aussi des financements européens. Il faut donc que nous arrivions à tout caler. Je dois, à ce sujet, saluer le travail du Comité Technique qui est composé de différents techniciens, dont ceux de la CABA. Je pense qu'il y a des moments où certains ont dû travailler tard pour pouvoir finaliser les choses. Mais en tout état de cause, à la fin de cette phase, sachez que cela fait déjà plus de deux ans que nous travaillons sur le sujet. Cela a commencé par une étude de faisabilité, et à l'époque le choix s'était porté sur un bureau d'études qui s'appelait SAFEGE, qui est devenu depuis SUEZ CONSULTING, et cela a débuté le 16 décembre 2015. Cela fait donc vraiment deux ans.

Cette phase d'études nous a permis :

- de diagnostiquer le site ;
- de dégager des propositions de scénarii ;

- de développer le scénario que le Comité de Pilotage, qui est en gros le Comité Technique + les élus représentant les différents partenaires, a retenu ;
- de formaliser le projet de pôle.

Comme vous le voyez sur l'écran, quatre zones ont été déterminées, nous les avons appelées – ce n'est pas original – A, B, C et D.

La zone A, c'est le parvis de la gare d'Aurillac + la place Pierre Sémard.

La zone B, c'est le parking du Pôle d'Échange Intermodal.

La zone C, c'est la gare routière.

La zone D, c'est le parking relais paysager.

Ce projet, on l'appelle « Pôle d'Échange Intermodal », mais je crois que, très, très vite, il va falloir l'appeler Pôle d'Échange Multimodal puisqu'il aura à traiter tous les déplacements, que ce soit en voiture, en transport en commun, en train, à vélo, à pied, enfin tout ce qui peut permettre d'être mobile. C'est la raison pour laquelle la dénomination est un peu restrictive par rapport à l'ambition du projet.

Sachez quand même que l'étude que nous avons menée avec ce bureau d'études a été complétée par une autre étude faite par SNCF Réseau dite « de libération foncière » parce qu'il va sans dire que pour réaliser ce projet, il faut récupérer du foncier sur les terrains de la SNCF, sur leur emprise au niveau de tout ce qu'il y a autour de la gare. SNCF Réseau a donc mené de son côté cette étude afin de déterminer les différentes mutations de l'entreprise elle-même et son organisation fonctionnelle qui va se modifier pour la mise en œuvre du projet.

J'essaie d'être rapide parce que la délibération est assez longue.

Sachez que le programme a été acté par un Comité de Pilotage le 20 juillet. La validation définitive du protocole est intervenue à l'occasion d'un COPIL dédié à ce document qui vous est présenté ce soir en date du 16 novembre, il n'y a donc pas si longtemps.

Quel est ce protocole ?

Le protocole comporte :

- le corps du protocole à proprement parler ;
- plusieurs annexes :
 - o une annexe 1 qui correspond au plan de financement du PEI ; j'y reviendrai tout à l'heure, et Michel ROUSSY a évoqué déjà un certain nombre de financeurs ;
 - o l'annexe 2 qui définit la composition du COPIL qui sera chargé du suivi de la maîtrise d'œuvre ;
 - o l'annexe 3 qui fixe la composition du COTECH ;
 - o l'annexe 4 qui reprend le planning prévisionnel d'étude du Pôle d'Échange Intermodal.

Le protocole d'accord lui-même est composé de 6 grandes parties :

1) La présentation du projet, tel que vous l'avez à l'écran. Sachez que, dans ce projet, ont été intégrés, comme l'ont souhaité la Région Auvergne-Rhône-Alpes et SNCF Gares et Connexions qui gère les gares, l'ensemble des aménagements conduits sous maîtrise d'ouvrage SNCF en parallèle du projet de PEI lui-même, à savoir :

- la mise à niveau de l'Information Voyageurs en gare ;
- les travaux d'aménagement du Bâtiment Voyageurs puisqu'il va y avoir des investissements assez importants d'ailleurs sur le Bâtiment Voyageurs
- et la mise en accessibilité (rehausse) des quais de la gare.

Le projet de PEI en lui-même tournait autour de 9 400 000 € ; il y a 2,5 M€ qui se sont rajoutés à ce projet parce qu'il est vrai que cela correspond à une seule et même opération en fait puisque tout va être mené de concert.

2) L'objet du protocole.

3) Les modalités de mise en œuvre de l'opération, avec la répartition des différentes maîtrises d'ouvrage. Sachez que l'essentiel de la maîtrise d'ouvrage est assumé par la Communauté d'Agglomération, à l'exception de l'information multimodale et de la signalétique sur le site sous maîtrise d'ouvrage SNCF parce que tout ce qui comporte des questions de sécurité est obligatoirement sous maîtrise d'ouvrage SNCF. Les grands principes adoptés pour la gestion des aspects fonciers du projet sont rappelés, à savoir l'acquisition de l'emprise foncière la plus large possible avec un phasage éventuel en fonction des nécessités de relocalisation des activités SNCF parce que des bâtiments peuvent être démolis, mais j'y reviendrai dans la deuxième délibération. Sachez que le terrain va grosso modo du secteur face au Prisme jusqu'à la place Pierre Sémard.

4) Le développement des services et modalités de gestion.

5) La communication qui sera à faire parce que le phasage des travaux devra se faire en concertation avec les usagers des transports, quels que soient les modes de transport, avec les associations de quartier, avec les commerçants de la place Pierre Sémard pour voir comment nous pouvons phaser les choses afin que leur activité soit le moins possible perturbée.

6) Les aspects juridiques de ce protocole qui concernent les modifications éventuelles qui pourraient intervenir.

J'en arrive au financement.

La participation financière de l'Union Européenne, et ceci au titre de l'axe 8 du Programme FEDER 2016/2020, sera affectée aux zones et dépenses suivantes :

- la voie propre des bus et les arrêts de bus urbains dans la zone B ;
- le parking relais dans la zone D, sachant que le parking relais déjà existant en haut de la Place du 8 Mai se déplacerait sur ce site
- et les modes doux et la trame verte sur les zones B, C et D.

Nous avons donc une participation de l'Europe qui s'élève à 1 180 000 €. Il était très important d'avoir un projet qui tombe dans les critères européens de subventionnement.

La participation de l'État, attendue au titre du volet Mobilité du Contrat de Projet État-Région 2015/2020, sera affectée à la zone C, c'est-à-dire la gare routière. Le montant total de sa participation s'élève à 450 000 €.

Les participations de la Région Auvergne-Rhône-Alpes sont attendues d'une part au titre du volet Mobilité du Contrat de Projet État-Région 2015-2020 et d'autre part au titre du Contrat Ambition Région.

Au titre du CPER, cette participation sera affectée aux zones et dépenses suivantes :

- le parking PEI sur la zone B, qui comptera 157 places dont 40 places seront réservées aux agents de la SNCF et aux activités de la SNCF ;
- la gare routière sur la zone C.

Le montant total de cette participation s'élève à 500 000 € au titre du CPER et à 562 000 € au titre du Contrat Ambition Région. Ce qui fait, là aussi, une somme conséquente.

Enfin, sachez que la Région Auvergne-Rhône-Alpes finance par ailleurs, sous maîtrise d'ouvrage SNCF :

- la mise à niveau de l'information en gare,
- la mise en accessibilité des quais,
- et les aménagements du Bâtiment Voyageurs.

Quand vous faites la somme de tout, vous arrivez aux 2 500 000 € que j'évoquais dans mon propos tout à l'heure.

Le Département du Cantal est aussi partie prenante de cette opération au titre du volet territorial du Contrat de Plan État-Région. La participation du Département du Cantal sera affectée à la zone C, sur la gare routière. Le montant total de cette participation s'élève à 250 000 €.

La participation de la Ville d'Aurillac s'élève à un montant de 1 M€ et sera affectée :

- sur la place Pierre Sépard et le parvis de la gare
- et sur le chemin de Conthe.

Enfin, un financement complémentaire d'un montant de 20 000 € est attendu sur l'étude de maîtrise d'œuvre, au titre de la Convention « Centre Ville de Demain » signée entre la Ville d'Aurillac, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac et la Caisse des Dépôts.

La Communauté d'Agglomération participe à hauteur de 5 242 000 €. C'est le principal contributeur à ce projet.

Sachez – cela a été dit aussi – que ce sont près de 12 M€ d'investissements qui seront réalisés sur notre territoire, que le maître d'œuvre va être choisi d'ici la fin de l'année avec un marché attribué certainement en début 2018. La volonté que nous avons tous est que les travaux débutent, de mémoire, début 2019, pour une livraison au cours du 1^{er} semestre 2021, nous allons rester sur une période assez large parce qu'il y a des phasages théoriques qui ne peuvent pas toujours correspondre à ce que nous découvrirons. Même si ce n'est pas un site exceptionnel, sachez qu'il y aura quand même très certainement de la dépollution sur les emprises SNCF et que cela peut prendre un peu plus de temps que ce que nous avons prévu initialement.

Je vous propose d'approuver les termes de ce protocole d'accord.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Jean-Pierre, pour cette présentation détaillée. Merci pour la conduite de cette affaire-là qui est une affaire d'aiguillage pas seulement ferré, mais financier. Merci à Sandra pour être réactive dans ces dossiers-là qui sont toujours des dossiers au long cours, mais toujours de dernière minute. C'est un paradoxe dans ce genre d'affaire. Pierre MATHONIER peut intervenir.

M. MATHONIER.- Je prends la parole simplement pour remercier Jean-Pierre et tous les services de la CABA d'avoir mené à bien cette affaire parce que ce n'est pas un dossier facile et les discussions avec la SNCF ont été quand même plus que longues et usantes, avec des revirements assez particuliers.

Il est évident que cela va fortement modifier ce quartier qui a besoin aujourd'hui d'une rénovation. Comme tu l'as dit fort justement, Jean-Pierre, cela fait plus de 17 ans que ce dossier était sur la table. Cela paralysait quand même le quartier dans son évolution et dans sa voirie pour les riverains. Il fallait absolument aboutir. Je vois que la pluralité des financements permet, tout en ayant un gros portage financier par la CABA puisque la CABA apporte des fonds propres à hauteur de plus de 5 M€, de concrétiser ce dossier qui permettra de mixer des usages et qui permettra aussi de réduire le nombre de voitures en centre ville ; ce qui doit être un objectif pour rendre la ville plus fluide ; nous constatons tous les jours, dès que nous avons quelques travaux un peu conséquents, comment la ville peut être paralysée très rapidement.

Ce Pôle Intermodal est absolument nécessaire. Tu as parlé d'un Pôle Multimodal, je pense qu'on peut l'appeler aussi comme cela. Ce Pôle rentre parfaitement en cohérence avec les autres dispositifs de stationnement. Mais, là, cet emplacement est fondamental à la fois pour les jeunes, pour les transports départementaux et pour la gare SNCF. La possibilité de transférer le parking de la navette sur cet espace donnera une solution intéressante.

On n'aura plus, non plus, à monter par la rue François Maynard ; cela peut permettre d'améliorer sensiblement la fluidité et la sécurité des personnes. Le rond-point actuel devant la gare reste très dangereux avec les sorties de camions du secteur de l'ancienne SERNAM. Les modifications proposées sont donc vraiment très intéressantes.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Monsieur CHAUSI, vous avez la parole.

M. CHAUSI.- C'est juste un point de détail. Ce plan, nous le découvrons un peu aujourd'hui. Ce n'est pas celui qui est dans le protocole. Alors je sais que c'est un détail par rapport à ce qui va venir maintenant. Simplement, dans les explications, il a une lisibilité qui est bien supérieure à celui qui est dans le protocole, et même avec des aménagements particuliers.

M. LE PRÉSIDENT.- Il n'y a pas de grosses différences, Serge. Rassurons-nous quand même parce que, si le plan ne correspond pas aux travaux du Comité de Pilotage, ce serait un problème.

M. MATHONIER.- C'est notamment le rond-point qui n'est plus au centre.

M. LE PRÉSIDENT.- Cela, effectivement, c'est le plan qui a été réalisé à l'occasion de la visite de Mme BORNE. Il y a eu un effort esthétique pour que la Ministre se sente encouragée à nous accompagner dans le projet, mais je pense que les fonctionnalités du projet sont toutes là. Il n'en manque pas, il n'en a pas été rajouté. C'est simplement un parti pris esthétique, Serge.

M. CHAUSI.- Nous sommes dans le détail. Et puis, nous ne sommes qu'au niveau d'un programme. Le giratoire qui est entre la rue de la Gare et l'avenue Milhaud n'apparaît pas dans le protocole.

Mme Sandra NUGOU.- Il est vrai que nous avons eu l'étude de faisabilité qui a amené à ce découpage en zones et à des propositions du bureau d'études SAFEGE d'installer un giratoire sur la place Pierre Sépard. Après, il est vrai que le parti pris d'avoir mis dans le protocole le schéma fonctionnel qui correspondait à l'étape d'avant dans l'étude de faisabilité, c'est un parti pris lié au choix du maître d'œuvre pour lui laisser une liberté d'appréciation, pour qu'il ne se sente pas prisonnier d'un parti pris qui aurait été proposé par SAFEGE. L'idée, c'est d'avoir, dans le protocole d'accord et même dans le programme qui a été proposé au maître d'œuvre, un grand schéma fonctionnel, mais un petit peu moins détaillé que celui-là effectivement pour laisser au maître d'œuvre une certaine marge d'appréciation et de proposition.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur CHAUSI, êtes-vous rassuré par l'intervention de Sandra ou pas totalement ?

M. CHAUSI.- Je préfère cette solution.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur ROUME, vous avez la parole.

M. ROUME.- Serge, il y a des choses qui sont encore ouvertes, comme vient de le rappeler Sandra. Il va falloir laisser travailler le maître d'œuvre, et de toute façon il y aura un Comité de Pilotage qui suivra l'évolution des choses.

Il va sans dire que le protocole d'accord porte essentiellement sur les différentes zones qui ont été définies par l'étude de faisabilité et surtout sur le financement parce que traîner encore sur ce dossier aurait pu nous faire perdre des financements. Il y a des questions qui ne sont pas encore réglées, notamment sur les services et les modalités de gestion du Pôle d'Échange Intermodal ; c'est bien en avançant dans ce projet que nous réglerons ces questions.

Mais en tout état de cause, il faut lancer le projet maintenant, programmer les travaux, et évidemment il y a encore du travail et du pain sur la planche.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur MOINS, vous pouvez intervenir.

M. MOINS.- Il y a des sujets qui font toujours cohésion parce que, lors des élections municipales de 2014, il y avait, sur les programmes de chacun des candidats, ce souhait de faire aboutir ce projet. Pourquoi ? Parce que cela faisait 17 ans que l'on en parlait. Donc, forcément, les candidats, au fil des élections, avaient cru comprendre qu'il fallait présenter ce sujet lors de chacune des élections.

Evidemment, ce projet est important pour Aurillac. C'est une modification du quartier d'Aurillac qui est envisagée. Au-delà du Pôle d'Échange Intermodal, l'investissement qui sera réalisé par la CABA est un aménagement du foncier et un aménagement urbain pour la Ville d'Aurillac, et c'est très important. Il y aura donc sans doute, encore une fois, des discussions, notamment avec le maître d'œuvre, et il est important que le maître d'œuvre puisse aussi apporter des éléments.

Tout cela, c'est intéressant, mais il n'en demeure pas moins que c'est un Pôle Multimodal. Il y a donc des voitures qui vont s'arrêter et des cars qui vont partir. Il faudrait qu'il y ait des trains ; c'est un sujet quand même majeur. Alors peut-être pouvons-nous espérer que, parce que nous aurons un Pôle Multimodal et parce qu'il sera multimodal, l'État et la SNCF décideront d'investir. Je vous rappelle que sur la ligne Viescamp/Lamativie il faut faire 30 M€ d'investissements et qu'aujourd'hui, pour sécuriser cette ligne, nous sommes sur 1,2 M€ ou 1,3 M€ d'investissements, uniquement pour permettre aux trains de rouler pendant la période automnale, mais il faudra faire 30 M€ d'investissements à venir sur le trajet Viescamp-Lamativie. Il faudra espérer que la SNCF et l'État viennent au financement de cet investissement parce que, sinon, au fil du temps, les trains ne pourront plus circuler. Je rappelle aussi pour information que, sur ce trajet, il n'y a que 80 voyageurs aller-retour entre Brive et Aurillac. C'est dire la difficulté aujourd'hui de la SNCF et du fonctionnement de la SNCF sur le Cantal.

Peut-être que ce Pôle Multimodal nous permettra malgré tout de préserver les trains, et c'est tout ce que nous pouvons souhaiter, parce que cela apportera un intérêt pour les trains et que nous pourrons peut-être défendre le soutien du train parce que nous aurons réalisé une gare SNCF qui sera un peu plus intéressante avec un investissement fait par la SNCF important puisque, ne serait-ce que pour la sécurisation des lignes, nous sommes sur 2,5 M€ d'investissements pour la remise à niveau des quais notamment, et ce sont 2,5 M€ d'investissements qui seront réalisés par la SNCF uniquement sur la voie ferrée ou sur la gare. C'est tout ce que je souhaite. Mais il faut quand même rappeler que le problème du train sur le Cantal, et notamment sur Aurillac, est une problématique majeure. Quand nous aurons fait cela, nous ne serons qu'au début du tunnel pour essayer de préserver notre voie ferrée entre Aurillac, Clermont-Ferrand, Toulouse et Brive ; ce qui est une nécessité pour notre territoire. Nous avons l'habitude de le dire, mais je pense que c'est important aujourd'hui de le rappeler puisque nous sommes heureux de cet investissement à hauteur de 12 M€. Nous considérons qu'il est aussi utile de rappeler qu'il faudra que nous soutenions le maintien de la voie ferrée et du transport par rail et que pour cela il faudra que la SNCF et l'État viennent au financement des investissements nécessaires, et c'est cela qui sera le plus difficile à trouver.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Jean-Luc LENTIER peut intervenir.

M. LENTIER.- La question que je voulais poser va peut-être vous paraître un peu prématurée sur le plan des délais, compte tenu des dates que Jean-Pierre nous a précisées au niveau des réalisations. Ma question est celle-ci : est-ce qu'on pense déjà à la suite ?

Parce que faire une plate-forme multimodale ou intercommunale est tout à fait nécessaire, mais comme l'a dit le Maire d'Aurillac, le but, après, c'est de diminuer les voitures dans la ville et de faciliter les échanges de flux de véhicules. Après, est-ce qu'au niveau de la CABA, il y a quelque chose de prévu pour alimenter cette plate-forme multimodale ou intermodale ? Je m'explique. Nous connaissons les flux de véhicules rentrant sur Lascaux tous les matins, nous connaissons les flux de véhicules sur certaines routes départementales, nous connaissons les difficultés de circulation des véhicules au niveau de la Ponétie de 7 h à 8 h 30. Nous connaissons les flux entrants et les flux sortants. Je pense aux communes périphériques. Y a-t-il quelque chose de prévu pour alimenter cette plate-forme multimodale ? On voit se développer de façon plus ou moins sauvage les zones de covoiturage un peu autour d'Aurillac. Là, nous sommes un peu dans la projection, mais c'est le moment d'en parler un peu. A mes yeux, une plate-forme de ce genre ne doit pas servir simplement qu'à se garer pour entrer dans la ville. Le problème doit être appréhendé au niveau de l'intercommunalité. Nous parlons de l'évolution des transports, c'est un gros débat, aussi bien en termes de flux, de pollution, de bruit que de places de parking. Est-ce qu'il y a une étude, après, pour savoir comment nous pouvons gérer les entrées et les sorties de véhicules au niveau du bassin d'emplois d'Aurillac ? Nous avons vu un peu ces entrées et ces sorties de véhicules dans les études du PLU.

Je pose donc la question suivante : globalement, par rapport à des communes comme Saint-Paul, Arpajon ou Saint-Simon, y aura-t-il des satellites pour alimenter la plate-forme multimodale et pour en sortir, pour éviter les problèmes de stationnement dans la ville ? Y a-t-il une suite de prévue à ce niveau-là ? Ma question peut paraître prématurée. Aujourd'hui, il y a 12 M€ d'investissements qui sont prévus, c'est énorme quand même. Est-ce une première étape pour dire après : « on élargit la couronne pour penser le transport autrement » ?

M. LE PRÉSIDENT.- Je vais laisser Pierre MATHONIER répondre à double titre parce que c'est la Ville d'Aurillac qui est concernée, c'est l'aménagement d'un des quartiers de la Ville et c'est le dossier d'urbanisme majeur qui est embarqué dans le PLUi, et toutes les décisions dans ce domaine-là nous appartiennent dans la période de réflexion sur le Plan Local d'Urbanisme intercommunal. C'est tout l'intérêt de travailler de façon intercommunale sur le PLUi.

M. LENTIER.- Effectivement, nous avons parlé des transports dans la réflexion sur le PLUi.

M. MATHONIER.- Je vais rebondir sur le sujet à double titre, d'abord par rapport au PLUi. Effectivement, la réflexion en zonage de cœur d'agglo, cela donne trois cercles de réflexion qui, à mon sens, vont être structurants pour l'avenir.

Sur la ville d'Aurillac, le Pôle Intermodal est un élément central puisqu'il se substitue, pour nous, quelque part au parking de la navette et c'est déjà un parking relais d'une certaine manière. Le fait qu'il soit proche de la gare SNCF est une bonne chose, je dis cela avec les réserves qu'a évoquées Jean-Antoine MOINS et les fragilités du réseau SNCF ; nous le savons, nous risquons d'avoir des bus, nous ne maîtrisons pas nécessairement l'avenir, mais j'espère qu'il y aura toujours un transport collectif sur rail. En tout cas, c'est la volonté commune que nous avons d'avoir ce type de transport.

Autour de ce raisonnement, nous essayons de développer des parcs moins structurants que celui-là bien sûr, mais qui sont intermodaux eux-aussi. L'avenue Georges Pompidou avec le parc Georges Pompidou, le parking que nous voulons développer au Cimetière qui sera sur un lieu de croisement correspondent au premier cercle pour nous en quelque sorte. Le troisième serait sur la route de Saint-Simon, je ne sais pas exactement à quel endroit.

Ces parkings permettraient déjà de stocker un certain nombre de véhicules, en sachant que ces parkings seront adossés au réseau de la STABUS qui passe, à chaque fois, à proximité, mais qui n'est pas gratuit dans ces cas-là puisque la navette n'est prévue que sur un seul endroit. Mais nous aurons bien un premier cercle de stationnement en étoile autour de la ville, de façon à alléger le poids des voitures sur le centre ville. C'est la première réflexion.

Mais le PLUi, comme l'a dit Michel, permet une réflexion plus structurante en deuxième cercle et en troisième cercle pour justement faciliter cette réflexion sur le covoiturage essentiellement parce que c'est le vrai sujet ; il s'agit de voir comment nous pouvons travailler le covoiturage avec des outils numériques, Jean-Paul connaît cela très bien. Je pense qu'il faudra que nous ayons à un moment une réflexion là aussi en étoile, mais un peu plus élargie au niveau du territoire de l'Agglomération. C'est une réflexion que nous avons. D'ici dix ans, de toute façon, elle sera complètement naturelle et elle ne pourra être qu'intégrée dans l'ensemble du dispositif.

M. LE PRÉSIDENT.- Jean-Pierre ROUME a la parole.

M. ROUME.- Ce sont des questions importantes sur notre territoire. Dans le prolongement de ce que vient de dire Pierre MATHONIER, je voudrais ajouter un point. Dans un proche avenir, des autorités organisatrices comme la CABA auront à penser l'ensemble des déplacements et de la mobilité des citoyens, voire des marchandises peut-être d'ailleurs, transitant sur la CABA, mais cela ira très loin ; cela ne se passera peut-être pas sur ce mandat, mais certainement dans les mandats futurs. Une autorité organisatrice de la mobilité aura à gérer du stationnement, du déplacement de voitures, de bus, de vélos, etc. Cela formera un tout. Tout ceci va évoluer de façon conséquente pour la simple et bonne raison que les connaissances en matière de transport connaissent des avancées fulgurantes, notamment au travers de ce que l'on appelle « les véhicules autonomes ». Sachez qu'on nous annonce que d'ici 5 ou 6 ans un train, un tramway ou un bus sur site propre pourra circuler sans conducteur ; ce qui repositionne le département en échelon territorial pertinent. Les voitures autonomes vont se multiplier dans les dix ans qui viennent. Alors il y aura certainement un temps de mise en œuvre. Cela amènera certainement des atouts sur notre territoire en termes de déplacements et d'aménagement du territoire au-delà de la CABA, sur l'ensemble du territoire cantalien. Tout cela va nous amener à réfléchir à un certain nombre de choses.

Premièrement, je suis bien sûr d'accord avec Jean-Antoine MOINS sur la question ferroviaire, mais certainement sur la question ferroviaire du futur, pas telle qu'on l'a conçue jusque-là, parce que c'est une nécessité, c'est un mode de déplacement comme un autre. Mais, très certainement, nous aurons aussi à avoir une sacrée réflexion sur la question sociale parce que l'intelligence artificielle et les robots qui arrivent et qui fonctionnent vont supprimer énormément d'emplois et ne vont pas en créer autant que les avancées technologiques ont pu nous le montrer dans la période passée au cours du XX^{ème} siècle. Là, il y aura une vraie question politique quant au fait de savoir comment nous faisons vivre les gens sur notre territoire, à quelles conditions, avec quels revenus. La question sera posée à tout le monde parce que, quand on voit la pauvreté qui grandit aujourd'hui, si nous ne faisons rien en attendant que ces nouveaux outils soient mis en route, et c'est à échéance de dix ans, eh bien effectivement il va y avoir des crises sociales énormes.

Je terminerai en disant – je parle beaucoup de ces choses-là en aparté – qu'en ce moment UBER est en train de tester aux États-Unis, à Dallas, à San Francisco, des véhicules autonomes ; ce qui veut dire qu'y compris le mirage de l'emploi UBER pour se déplacer dans certaines villes ne va pas durer longtemps, et donc il faudra bien trouver des alternatives.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Lorsque nous avons évoqué, au dernier Conseil je crois, la structuration du réseau STABUS qui a dix ans d'ancienneté, je vous disais : je ne suis sûr que d'une chose, c'est que ce que nous faisons ne durera pas dix ans. Ce que dit Jean-Pierre ROUME va tout à fait dans ce sens-là. C'est l'enjeu face auquel nous sommes aujourd'hui. Nous avons – c'est un paradoxe qui est difficile à assumer – besoin d'investissements lourds pour des perspectives que nous ne maîtrisons pas aujourd'hui. Cela signifie que nous devons être obsédés par les phénomènes de réversibilité des investissements que nous faisons et d'adaptabilité à des évolutions technologiques que nous pressentons, mais s'agissant des usages que les gens feront de ces évolutions technologiques, si quelqu'un le sait aujourd'hui il va gagner de l'argent parce que c'est essentiel de savoir comment les gens vont être en relation avec ces nouvelles techniques. Quand on considère un peu – mais on n'est pas dans la prospective à long terme – les positionnements potentiels des individus par rapport aux besoins de déplacement, c'est un peu affolant dans la diversité de ce qui va arriver ; c'est-à-dire que nous ne pouvons pas de manière responsable, je pense, dire : « l'avenir, c'est le train et ce n'est pas l'avion » ou « l'avenir, c'est l'avion et ce n'est pas la voiture ».

Je pense que, dans l'avenir, tous les modes de transport seront de plus en plus sollicités avec effectivement des technologies nouvelles qui vont transformer les usages, y compris la propriété. Serons-nous propriétaires de nos voitures dans dix ans ? Ou prendrons-nous la voiture que nous aurons au pied de la rue pour la rendre un peu plus loin ? Ce dont nous pouvons malgré tout être à peu près assurés compte tenu de la géographie de notre territoire qui, elle, ne bougera pas aussi vite que les évolutions technologiques, c'est qu'il y aura toujours des personnes qui seront isolées, des personnes qui auront besoin de se déplacer de façon autonome ou quasi individuelle. Tout cela, il faut que nous l'intégrions dans nos schémas.

Moi, j'ai fait acte de candidature auprès de la Ministre des Transports et auprès du Directeur de la Caisse des Dépôts pour que nous puissions être « territoire expérimental » puisqu'il y a, au niveau du ministère, une réflexion pour expérimenter les nouvelles pratiques en matière de déplacement sur des territoires dans le pays. Je pense que nous avons un territoire particulièrement intéressant pour traiter ce genre de question puisque nous sommes dans un territoire qui est complexe en termes de géographie, qui a malgré tout une population importante, mais pas en nombre qui ne permette pas de faire des petites unités d'expérimentation. Je pense que nous y gagnerions en termes d'image, que nous y gagnerions en termes d'avance et de réflexion pour mettre en place les dispositifs à venir. Nous attendrons, nous verrons bien. Mais je crois que c'est un sujet majeur pour nous dans l'avenir. Nous l'avons traité au niveau du SCoT, nous le traitons au niveau du PLUi. Mais, effectivement, les échéances sont tellement en distorsion qu'il faut que nous soyons en permanence en capacité de changer de pied parce qu'une nouvelle technique arrivera ou une nouvelle utilisation des objets de mobilité apparaîtra pour des raisons que nous ne connaissons peut-être même pas aujourd'hui. C'est tout l'intérêt et tout l'enjeu de ce dossier-là.

Il est vrai que partir de la gare d'Aurillac pour arriver à tout cela, cela oxygène un peu l'esprit parce qu'effectivement, quid du train ? Nous devons forcément nous poser la question. Mais nous poser la question et ne rien faire, ce serait mal gérer. Nous devons faire et malgré tout nous poser la question et ne pas exclure que nous nous trompions sur tel ou tel sujet. Eh bien, si nous nous trompons, il faudra que nous changions de pied pour accompagner les évolutions. Mais je crois que c'est notre responsabilité d'agir en ce sens. Nous serons toujours critiqués parce que, à coup sûr, nous allons nous tromper sur quelque chose ; mais

si nous ne nous trompons pas sur tout et si nous permettons à nos populations de venir sur un territoire où malgré tout, nous restons dans l'air de la demande, je pense que nous aurons fait notre travail de façon modeste mais utile.

Pas d'autres remarques sur ce sujet-là ? Non. Nous en reparlerons et nos successeurs en parleront aussi.

Puis-je mettre les deux délibérations aux voix, Jean-Pierre, ou bien souhaitez-tu détailler la seconde convention ?

M. ROUME.- Je peux présenter rapidement la seconde délibération.

M. LE PRÉSIDENT.- Je mets la première délibération aux voix.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

La délibération n°38 est adoptée à l'unanimité. Me rci pour cet acte de foi dans l'avenir.

Tu peux présenter la délibération suivante, Jean-Pierre.

DÉLIBÉRATION N° 39 : TRANSPORTS – PÔLE D'ÉCHANGE INTERMODAL (PEI) D'AURILLAC – MODALITÉS DU CONVENTIONNEMENT AVEC SNCF MOBILITÉS-GARES ET CONNEXIONS POUR LE FINANCEMENT DES ÉTUDES AVP, PRO ET DES TRAVAUX DE LIBÉRATION FONCIÈRE DES EMPRISES SNCF PRÉALABLES À LA RÉALISATION DU PEI

Rapporteur : M. Jean-Pierre ROUME

M. ROUME.- La délibération n°39 porte sur les modalités du conventionnement qu'il va falloir assurer avec SNCF Mobilités-Gares et Connexions pour deux raisons : celle que j'évoquais lors de la présentation de la délibération précédente, à savoir la question des aménagements que veut maîtriser la SNCF, et la deuxième qui porte sur le montant de l'opération puisque nous participons au financement.

Le montant total des prestations ne devra pas dépasser 820 000 €. Pourquoi y a-t-il cette précision dans la convention ? Parce qu'il y a deux hypothèses qui sont encore ouvertes à nous, à savoir :

- Dans un premier cas, SNCF Mobilités-Gares et Connexions valoriserait le bâtiment « voyageurs » en mettant à disposition une partie de son volume dans le cadre d'une exploitation commerciale, à savoir les locaux de l'ancien buffet de la gare que tout le monde ici a connu.

- Si jamais ils n'arrivent pas à occuper ces locaux, il y aurait une réduction du bâtiment « voyageurs » et vous comprenez bien que pour continuer d'assurer les services qui doivent être assurés par la SNCF en gare d'Aurillac, par rapport à tel ou tel bâtiment qu'il faudrait démolir ou pas, cela modifie les choses.

Il s'agissait donc de conventionner avec SNCF Mobilités-Gares et Connexions dès à présent pour pouvoir fixer le cadre de cette convention.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Jean-Pierre. Là, on parle de SNCF Mobilités-Gares et Connexions dans cette affaire. Une précision à ce sujet : c'est la Région qui met l'argent derrière. Pour le citoyen qui est un peu loin de tout cela, il est vraiment difficile de s'y retrouver. La SNCF facture à la Région ce qu'elle va faire. En fait, le décideur réel dans ces dossiers-là, c'est plus le Conseil Régional que SNCF Mobilités-Gares et Connexions, et bientôt il y aura dix noms après le mot « SNCF »... Mais c'est la SNCF qui signe. En tout cas, soyons bien conscients que c'est le Conseil Régional qui décide et qui finance une grande partie des actions de SNCF.

S'il n'y a pas de remarques, je mets cette convention aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°39 est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.

Nous passons à une délibération concernant l'urbanisme. C'est Pierre MATHONIER qui la rapporte.

DÉLIBÉRATION N° 40 : URBANISME ET HABITAT – MODIFICATION SIMPLIFIÉE N° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE D'AURILLAC – DÉFINITION DES MODALITÉS DE MISE À DISPOSITION DU PUBLIC

Rapporteur : M. Pierre MATHONIER

M. MATHONIER.- Merci, Monsieur le Président. C'est une petite délibération qui vise à modifier une erreur matérielle que nous avons dans le PLU et qui concernait une parcelle CL 8 du secteur de l'Yser, sur laquelle la Ville projette de construire une chaufferie bois. Il convenait, dans le cadre de cette révision simplifiée visant à modifier quelques mètres carrés d'une parcelle, d'informer les personnes publiques associées et de prévoir tout un dispositif d'information qui vous est mentionné avec :

- la mise à disposition pendant un mois de la modification projetée à la Mairie d'Aurillac ;
- la mise à disposition d'un registre où les gens auront la possibilité de s'exprimer ;
- des modalités de mise à disposition avec parution d'avis dans la presse au moins 8 jours avant le début de cette mise à disposition.

Bref, il s'agit de tout un ensemble de dispositifs qui vous sont détaillés dans la délibération et qui permettront de valider cette modification simplifiée n°1.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°40 est adoptée à l'unanimité. Merci.

DÉLIBÉRATION N° 41 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DE LA CABA DANS DIVERS ORGANISMES – COMMISSION CONSULTATIVE D'ÉLABORATION ET DE SUIVI DU PLAN RÉGIONAL DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Rapporteur : M. Michel ROUSSY

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous présente la délibération n° 41 qui concerne la désignation de représentants de la CABA à la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets en Auvergne-Rhône-Alpes.

Cette commission doit comporter deux représentants de notre Communauté d'Agglomération. Le Bureau vous propose la représentation par Philippe GRANIER et par Nicole LOUBEYRE, sauf s'il y avait des vocations tardives et dans ce cas-là nous serions prêts à les accueillir. Non, pas d'autres demandes de candidature. Je mets donc la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°41 est adoptée à l'unanimité. Merci pour eux.

Le tableau des effectifs, maintenant, nous est présenté par Roland CORNET.

DÉLIBÉRATION N° 42 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – PERSONNEL – TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : M. Roland CORNET

M. CORNET.- Merci, Monsieur le Président. Une actualisation du tableau des effectifs est aujourd'hui nécessaire afin de prendre en considération les modifications intervenues depuis l'adoption du dernier tableau des effectifs par délibération du 20 juin 2017.

Le tableau des effectifs, que nous vous avons joint à la délibération, recense, par filière, l'ensemble des emplois permanents créés au sein de la Communauté d'Agglomération, que ces emplois soient affectés ou vacants, destinés à des agents titulaires ou non titulaires. Les emplois ou missions aidés, dits « non permanents » (CUI, emplois d'avenir, services civiques) font également l'objet d'un état récapitulatif.

Par ailleurs, pour compléter l'information du Conseil Communautaire et sans que cela ne constitue une obligation réglementaire, le tableau des effectifs est enrichi de données portant sur les emplois en détachement ou mis à disposition de tiers ainsi que sur les personnels à temps partiel ou bénéficiant d'une disponibilité.

Vous avez le tableau qui vous récapitule les créations d'emplois (il y en a eu 9) et les suppressions d'emplois (il y en a eu 9 également).

Il détaille ensuite, par filière (administrative, culturelle, animation, sportive ou technique), les postes créés, affectés et vacants.

S'il y a un chiffre que les Conseillers communautaires doivent retenir, c'est le chiffre qui figure aujourd'hui dans le dernier tableau de la dernière page : « Postes affectés : 296 ». Les postes gravitent toujours autour du chiffre de 300. Vous voyez que nous sommes sensiblement toujours dans les clous et que les postes qui ont été libérés par les départs en retraite ont été compensés par des emplois à travers les différents jurys que nous avons eu à mettre en place durant cette année 2017.

Il vous est demandé de valider ce nouveau tableau des effectifs qui est joint en annexe de la délibération.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je pouvais dire là-dessus.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Roland. Y a-t-il des questions sur le tableau des effectifs ? Henri MANHES a la parole.

M. MANHES.- Je veux juste poser une question. Il y a une ligne « Apprentis » dans le tableau des emplois aidés non permanents, et il est précisé sur cette ligne : « Postes créés : 5 ; postes affectés : 0 ». C'est à l'avant-dernière page de la délibération. Est-ce que cela veut dire que l'on ne trouve pas les apprentis ?

M. CORNET.- Oui, c'est cela.

M. MANHES.- Vous avez le même problème que dans le privé.

M. CORNET.- Absolument.

M. ROUME.- Il n'y a pas des problèmes publics et des problèmes privés. Il y a des problèmes.

M. LE PRÉSIDENT.- S'il n'y a pas d'autres questions, je mets le tableau aux voix. Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°42 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

**DÉCISIONS DU PRÉSIDENT ET DU BUREAU PRISES EN REGARD DE LA DÉLÉGATION
ACCORDÉE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Décisions prises depuis le dernier Conseil du 25 septembre 2017

Vous avez les décisions du Président et du Bureau qui ont été prises en regard de la délégation accordée par le Conseil Communautaire, qui vous sont listées. Y a-t-il des demandes d'intervention ou d'information sur ces décisions ? Non.

Le Conseil Communautaire prend acte des décisions.

Je vous remercie pour votre patience, et je vous souhaite à tous d'excellentes fêtes de fin d'année et que nous nous retrouvions en pleine forme pour notre débat d'orientations budgétaires qui nous attend et pour la soirée des vœux bien évidemment.

Vous avez, sur l'agenda qui vous est distribué, l'ensemble des dates des cérémonies de fin ou de nouvelle année. Prenez-en connaissance. Vous recevrez évidemment les invitations.

Bonne soirée à tous.

(La séance est levée à 22 h 30)
